
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-neuvième séance – Lundi 6 avril 2009, à 20 h 40

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 20 h 40 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M^{me} Catherine Buchet-Harder*, *MM. Christophe Buemi*, *Grégoire Carasso*, *Gérard Deshusses*, *M^{mes} Diana Duarte Rizzolio*, *Laetitia Guinand*, *M. Christian Lopez Quirland*, *M^{mes} Danièle Magnin* et *Marie-Pierre Theubet*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 20 mars 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 31 mars, mercredi 1^{er} avril et lundi 6 avril 2009, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 007 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique dans divers bâtiments, dont à déduire un montant de 750 000 francs de subventions fédérales et cantonales, soit un montant net de 257 000 francs (PR-692).

Préambule

En décembre 2008, l'Assemblée fédérale a adopté un budget de 100 millions de francs destiné aux encouragements énergétiques au lieu des 14 millions qui prévalaient au cours des années précédentes. Ce budget sera alloué aux cantons en fonction des programmes mis sur pied par ces derniers pour l'assainissement énergétique des bâtiments et pour le financement d'énergies renouvelables. En vertu de ce principe, chaque nouveau franc investi par le canton doit permettre d'obtenir un franc supplémentaire de la Confédération.

Saisissant cette opportunité pour accélérer l'amélioration du parc immobilier genevois et faire en sorte d'obtenir une participation fédérale aussi conséquente que possible, le Conseil d'Etat a autorisé un dépassement de crédit pour 2009 à hauteur de 4 millions de francs. Cette somme s'ajoute ainsi aux 4,28 millions déjà destinés aux encouragements énergétiques. Avec les contributions supplémentaires de la Confédération, Genève pourrait ainsi bénéficier d'une enveloppe globale de 16 millions de francs environ en 2009.

Exposé des motifs

Il s'agit bien là d'une volonté de la Confédération de renforcer la politique énergétique du pays, en accélérant l'exécution de travaux en la matière. L'Etat de Genève, en charge de la distribution et de la gestion de ces moyens financiers souhaite démontrer que cette accélération peut s'opérer dans les faits sur le territoire genevois dès 2009, et se poursuivre ainsi sur les années à venir. C'est pourquoi l'un des objectifs de l'Etat est de distribuer l'entier du montant alloué en 2009, en subventionnant des projets qui pourraient être réalisés sur cet exercice, et qui répondraient à des critères de performance énergétique élevés.

Le processus décisionnel associé est apparemment très court, et l'Etat entend se déterminer rapidement sur les projets qui lui seraient soumis.

Le défi est grand dans un espace temps si court. Mais la Ville de Genève, particulièrement active au développement de nombreux projets à haute performance énergétique, est en mesure de proposer des projets aboutis, et de les réaliser cette année encore.

A condition que nous accélérions également notre processus de décision.

La Ville de Genève saisit ainsi cette opportunité, car celle-ci s'inscrit pleinement dans les objectifs énergétiques ambitieux qu'elle s'est fixée avec la stratégie «100% renouvelable en 2050», mais également parce que les travaux engendrés permettront de soutenir l'économie locale dans un contexte difficile.

Descriptif des travaux et estimation des coûts

Après consultation du Service cantonal de l'énergie, voici la liste des projets qui pourraient recueillir un subventionnement:

Seujet 30-36: amélioration de la performance énergétique des installations de chauffage – récupération d'énergie des ventilations d'extraction: 430 000 francs

L'adaptation et la rénovation des installations de ventilation des différents bâtiments locatifs de la Ville de Genève constitue également un potentiel important de diminution de notre dépendance aux ressources fossiles, et donc de nos émissions polluantes.

Aujourd'hui l'installation de ventilation du bâtiment est constituée de différentes colonnes de gaines collectant l'air et l'acheminant vers quatre groupes de ventilateurs situés dans des centrales en toiture. Tous ces éléments sont vétustes ou non conformes aux prescriptions actuelles.

Il est donc prévu d'assainir ces installations (gainés et ventilateurs) et d'en profiter pour y inclure une récupération d'énergie, qui sera restituée à l'eau chaude sanitaire du bâtiment par l'intermédiaire d'une pompe à chaleur.

Ce projet permet:

- une économie annuelle de 104 000 litres de mazout;
- une réduction de la dépendance aux énergies fossiles de cet ensemble immobilier de 19,6%;
- une consommation électrique supplémentaire de 181 000 kWh pour la pompe à chaleur;
- une économie financière annuelle nette d'environ 40 000 francs (0,65 franc/litre et 0,21/kWh).

Le temps de retour associé à la partie récupération d'énergie varie entre 2,8 et 8,5 ans selon le prix du mazout considéré (de 0,6 à 1 franc/litre).

Louis-Favre 22: développement d'une solution d'aérothermie en substitution de chaudières à gaz: 210 000 francs

Nous avons étudié la possibilité d'implanter une solution pour les besoins en chauffage d'un bâtiment locatif «100% renouvelable» dans le cadre d'une simple intervention «d'assainissement technique».

Le bâtiment Louis-Favre 22 présente les caractéristiques requises pour implanter une pompe à chaleur air/eau, en lieu et place d'une chaudière à gaz datant de 1982, c'est-à-dire en fin de vie. A noter que cette installation fait l'objet d'un avis d'assainissement avant juin 2010.

En l'occurrence, ce projet permettrait d'atteindre l'objectif «100% renouvelable» de manière immédiate.

Conservatoire et Jardin botaniques: développement d'une sous-station solaire: 250 000 francs

Dans le cadre du concept énergétique global développé sur le site cette année, il est possible d'optimiser encore la part d'énergie solaire dans l'approvisionnement global en énergie du deuxième plus important consommateur de mazout du patrimoine administratif municipal.

Pour ce faire nous proposons de construire une centrale solaire thermique en toiture de la maison des jardiniers. D'une surface de 180 m², elle permettra de produire l'eau chaude pour le fonctionnement de la cafétéria et des vestiaires des jardiniers, ainsi que le chauffage des serres. Elle permettra également d'arrêter

partiellement la chaufferie centrale, fonctionnant au bois déchets et au gaz durant la belle saison.

La production solaire annuelle est estimée à environ 130 000 kWh. Elle permettra une économie équivalent mazout de près de 13 000 litres et une couverture des besoins totaux du site en chauffage par l'énergie solaire à hauteur d'environ 5 à 6%.

Financement d'études énergétiques spécifiques: 50 000 francs

Dans le domaine des économies d'énergie, il est parfois nécessaire de confier à des tiers des études de faisabilité. Il s'agit de bureaux techniques CVSE que l'on mandate afin qu'ils évaluent le potentiel d'économie résultant de l'assainissement d'une installation et proposent des solutions techniques appropriées. Les études demandées comportent une étude comparative des solutions techniques utilisant des énergies renouvelables, comme la géothermie, les pompes à chaleur ou la biomasse. Elles s'accompagnent, au besoin, d'une évaluation des impacts environnementaux.

Cette manière de procéder soulage le bureau technique du service, intègre une structure privée à notre démarche et permet de préparer les futures actions à entreprendre.

Subventions et partenariats

Les travaux inclus dans la présente proposition satisfont aux critères d'attribution définis par l'Etat de Genève et ont fait l'objet d'une requête en subvention.

Après discussion, un subventionnement global à hauteur de 750 000 francs a été convenu avec le service cantonal de l'énergie.

Référence au 4^e plan financier d'investissement 2009-2020

Cet objet n'est pas inscrit au plan financier d'investissement, et est présenté compte tenu du caractère exceptionnel des décisions fédérales et cantonales en matière d'attribution de subventions sur 2009.

Exécution des travaux

Les projets pourront débuter sitôt le délai référendaire écoulé et seront réalisés en 2009.

Récapitulatif des coûts

<i>Réalisations</i>	Fr.
Seujet 30-36: récupération d'énergie des ventilations d'extraction	430 000
Louis-Favre 22: développement d'une solution d'aérothermie	210 000
CJB: construction d'une sous-station solaire thermique	250 000
Financement d'études énergétiques spécifiques	50 000
Total (TTC)	940 000
<u>Frais administratifs et financiers</u>	
Prestation des services pour investissement 5% sur 940 000 francs	47 000
Intérêts intercalaires calculés sur 12 mois [taux DFL 3,5% + 0,5% × 987 000 / 2* 12/12] soit 19 740 francs, admis à	20 000
Total brut du crédit demandé (TTC)	1 007 000
Subventionnement total	750 000
Total net du crédit demandé (TTC)	257 000

Budget prévisionnel d'exploitation

Ces réalisations n'entraîneront pas de dépenses d'exploitation supplémentaires, et généreront au contraire d'appréciables économies.

Quant à la charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts et charges au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de dix annuités, elle se montera à 30 900 francs.

Gestion financière – Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit est le Service de l'énergie.

Les services bénéficiaires sont la Gérance immobilière municipale, les Conservatoire et Jardin botaniques ainsi que le Service de l'énergie.

<i>Objet</i>	<i>Travaux prévus</i>	<i>Bénéficiaire</i>		Fr.
		<i>Département</i>	<i>Service</i>	
Seujet 30-36	Récupération d'énergie des ventilations d'extraction	Département des finances et du logement	GIM	460 000
Louis-Favre 22	Développement d'une solution d'aérothermie	Département des finances et du logement	GIM	225 000

CJB	Construction d'une sous-station solaire thermique	Département de la culture	CJB	268 000
Etudes	Financement d'études énergétiques spécifiques	Département des constructions et de l'aménagement	ENE	54 000
Coût global				<hr/> 1 007 000

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après.

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant brut de 685 000 francs, dont à déduire 460 000 francs de subventions cantonales et fédérales, destiné à des travaux liés à la politique énergétique pour divers bâtiments locatifs, soit un montant net de 225 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 685 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant brut de 268 000 francs, dont à déduire 250 000 francs de subventions cantonales et fédérales, destiné à des travaux liés à la politique énergétique aux Conservatoire et Jardin botaniques, soit un montant net de 18 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 268 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant brut de 54 000 francs, dont à déduire 40 000 francs de subventions cantonales et fédérales, destiné au financement d'études énergétiques spécifiques, soit un montant net de 14 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 54 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, certains m'ont reproché d'avoir affirmé que la proposition PR-692 était un très beau projet, et ils ont prétendu que je ne faisais que vendre ma salade... Mais c'est quand même un magnifique projet, à mon avis, que je vous présente ce soir!

Je résume la situation. La crise économique à venir sera très dure, beaucoup plus que celles des années 1970 et 1980; elle risque plutôt de ressembler à celle de 1929. Après avoir longuement pesé le pour et le contre d'une politique anticyclique, le Conseil administratif a décidé de faire confiance aux services du département des constructions et de l'aménagement pour mettre sur pied une telle politique très rapidement. Il s'agit de procéder à des investissements nous permettant de sortir de la crise la tête haute, en faisant de réelles économies.

Trois propositions du Conseil administratif vont dans ce sens. Dans les immeubles de la Ville situés au quai du Seujet, l'installation d'une pompe à chaleur permettra de réinjecter la chaleur ainsi récupérée dans les robinets d'eau chaude, solution grâce à laquelle nous économiserons 104 000 litres de fioul par année. En outre, les frais de chauffage que devront assumer nos locataires diminueront. Par conséquent, tout le monde y gagne, tant sur le plan financier qu'en matière d'économie de CO₂. Du point de vue des énergies non renouvelables, nous économiserons 104 000 litres de fioul, je le répète.

Le Conseil administratif accorde une grande importance à la réduction des frais de chauffage assumés par les locataires. Nos concitoyennes et nos concitoyens, durant la crise, devront affronter des soucis financiers qui diminueront sérieusement leur pouvoir d'achat; si nous pouvons alléger l'une de leurs factures, c'est tant mieux pour tout le monde!

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs, à voter sur le siège la proposition PR-692, qui est fort intéressante. En effet, sur les 1 007 000 francs du crédit demandé, 750 000 francs nous viennent de la Confédération et du Canton, qui ont décidé de doubler leurs budgets d'investissements pour réaliser des économies d'énergie. La somme restante que devra investir la Ville ne se monte donc qu'à 257 000 francs. Il ne s'agit pas d'installer des pompes à chaleur partout, puisqu'elles fonctionnent à l'électricité et finiraient par justifier la présence des centrales nucléaires... Si nous projetons de mettre une pompe à chaleur dans nos immeubles du quai du Seujet, nous installerons également des cellules photovoltaïques à même de produire l'électricité nécessaire à son fonctionnement. Ainsi, nous éviterons de tomber dans l'ornière du nucléaire.

Voilà ce que je tenais à vous dire ce soir. Je rappelle que je suis venu vous donner des informations au sujet de la proposition PR-692 dans les commissions Agenda 21 et des travaux. Je remercie leurs présidentes de m'avoir permis de

présenter ce projet. Je vous remercie par avance de voter ces 257 000 francs sur le siège, ce qui nous permettra d'engager les travaux dès l'échéance du délai référendaire de quarante jours et de les terminer avant la fin de l'année 2009. A l'attention de celles et de ceux qui seraient enclins à se moquer ironiquement de la lenteur des travaux menés par la Ville de Genève, je saisis l'occasion de souligner que nous sommes capables de faire aussi vite que le privé! Et nous allons le démontrer, grâce à cette proposition PR-692 que nous vous remercions de voter.

Préconsultation

M. Alexis Barbey (L). Pour une fois, les libéraux ont le plaisir de dire qu'ils sont d'accord avec M. Pagani... Il a été courtois en nous disant qu'il s'agissait d'un beau projet; je me permettrai de lui répondre qu'il s'agit, selon nous, d'un projet intelligent. En effet, à un moment où la Confédération se propose d'augmenter ses subventions pour l'investissement durable, il est opportun de profiter de cette manne pour que la Ville de Genève assainisse quelques-unes de ses installations.

Vous nous avez expliqué, Monsieur Pagani, que ce projet faisait partie d'une politique anticyclique de relance économique... J'aimerais bien que 1 million de francs suffise à assurer la relance à Genève! J'ai néanmoins quelques doutes à ce sujet, malheureusement... Il n'en demeure pas moins que la proposition PR-692 va dans le bon sens.

Personnellement, ce que j'ai apprécié, lorsque vous êtes venu nous présenter cet objet avec M. Macherel à la commission du logement, c'est que vous nous en avez parlé avec une certaine modestie. Vous nous avez dit que ce n'était pas le moment de faire du tout photovoltaïque ou de mettre des pompes à chaleur dans chaque bâtiment de la Ville, mais que le crédit de 1 007 000 francs serait utilisé pour acquérir des expériences qui nous permettront ensuite d'améliorer les performances énergétiques du parc immobilier municipal. Je trouve adéquate cette façon d'utiliser un projet ponctuel et relativement modeste pour préparer une action future plus importante. Voilà ce que les libéraux appellent une démarche intelligente! Nous voterons donc la proposition PR-692 du Conseil administratif.

J'en viens maintenant au vote sur le siège. Chez les libéraux, nous avons une philosophie – issue de la pratique, malheureusement – qui consiste à dire que tout vote sur le siège est une bêtise. Mais, en l'occurrence, vu les délais posés pour pouvoir profiter des largesses de la Confédération, ne pas voter ce crédit ce soir serait probablement une erreur, raison pour laquelle les libéraux le voteront sur le siège.

M^{me} Hélène Ecuyer, présidente de la commission Agenda 21 (AGT). J'interviens d'abord en tant que présidente de la commission Agenda 21, qui a auditionné le magistrat Pagani en compagnie de M. Macherel et de M^{me} Cerda. Cette dernière a répondu de manière très précise à toutes les questions posées sur les aspects énergétiques du projet présenté dans la proposition PR-692: l'aérothermie, le photovoltaïque... Nous avons donc reçu des réponses très complètes à ce sujet. Par conséquent, le vote de ce soir ne peut pas être qualifié de «vote sur le siège», puisque les commissions concernées ont déjà auditionné les personnes responsables du projet.

Je m'exprimerai maintenant au nom de mon groupe. Il est évident que nous voterons sans difficulté la proposition PR-692. Elle va dans le sens du développement durable et de la rénovation des immeubles de la Ville qui en ont bien besoin, depuis quelques années. En outre, pour une fois, le Conseil administratif a su saisir la balle au bond quand une aide est proposée par la Confédération. Il a bien fait d'agir tout de suite; cela nous permet de voter le crédit demandé ce soir, afin que les travaux commencent immédiatement et soient achevés avant la fin de l'année 2009. Nous sommes donc tout à fait satisfaits de cette proposition, et nous la voterons deux fois plutôt qu'une!

Le président. Une seule suffira, Madame la conseillère municipale...

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le projet d'arrêté de la proposition PR-692 est la concrétisation d'une déclaration que nous a faite récemment le magistrat Pagani au sujet de la rénovation et de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments de la Ville. Le groupe radical salue la capacité de réagir dont a fait preuve le Conseil administratif, puisque cette proposition nous permet d'obtenir une partie des subventions fédérales et cantonales débloquées dans le cadre du plan de relance au niveau fédéral.

La condition posée pour bénéficier de ces subventions – aussi bien fédérales que cantonales – est que les projets présentés doivent être réalisés et facturés avant le 31 décembre 2009. Telle est le dénominateur commun entre les quatre projets que présente en fait la proposition PR-692, lesquels semblent à première vue n'avoir pas de lien évident entre eux.

Nous souhaitons également relever que cette proposition fait écho à la motion M-848 des radicaux, renvoyée au Conseil administratif lors de la séance plénière du 23 février dernier, qui avait exactement le même objectif. Nous ne pouvons donc qu'approuver la volonté de la Ville d'assainir aussi rapidement que possible son patrimoine immobilier et administratif du point de vue énergétique. Nous

voterons la proposition PR-692 sur le siège. En effet, nous avons reçu des documents relativement détaillés à son sujet, elle est simple et elle est urgente, du fait des conditions posées pour l'obtention des subventions fédérales et cantonales.

Cependant, nous regrettons que, dans sa volonté de bien faire, le magistrat ait en quelque sorte obligé les commissions où il a présenté son projet à s'en autosaisir, ce qui n'est pas autorisé par la loi sur l'administration des communes (LAC). Mais, compte tenu des différents éléments que je viens de souligner, nous voterons quand même sur le siège les trois projets d'arrêté de la proposition PR-692, comme je l'ai dit tout à l'heure.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce n'est pas la première fois – et heureusement – qu'une proposition du magistrat Pagani nous convient. En effet, l'équipe actuelle du département des constructions et de l'aménagement fait du bon travail, et ses projets correspondent à ce que nous voulons, car ils vont dans le sens du développement durable et de l'énergie renouvelable. A nos yeux, c'est une nécessité – pas toujours une priorité, mais une nécessité. Dès lors, nous voterons sans difficulté la proposition PR-692 sur le siège, d'autant plus qu'elle est soumise au délai imposé pour l'obtention de la subvention fédérale. Il serait donc insensé de ne pas accepter ce projet immédiatement, car il nous faut bénéficier des 750 000 francs de la Confédération et du Canton, somme qui représente les trois quarts du crédit demandé!

M^{me} Andrienne Soutter (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, cette fois-ci, il s'agit vraiment d'une urgence! De multiples urgences, même. En effet, nous sommes tous conscients de l'état dramatique de notre environnement, et presque tous les jours nous apprenons du nouveau sur les effets des dérèglements climatiques. Je pense à la fonte des calottes polaires là-bas, aux nouvelles maladies des arbres ici, pour ne citer que deux exemples. Il est urgent d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et de prendre des mesures dans ce sens. La Confédération l'a bien compris, qui a décidé en décembre 2008 d'augmenter largement son budget de subventionnement pour l'assainissement énergétique des bâtiments et le financement de l'énergie renouvelable. Le Conseil d'Etat aussi, qui a autorisé un dépassement de crédit de 4 millions de francs pour 2009, montant qui s'ajoute aux 4,25 millions de francs déjà destinés aux encouragements énergétiques.

Le projet présenté dans la proposition PR-692 coûte au total 1 007 000 francs, mais la Ville ne devra investir que 257 000 francs, le reste étant couvert par les subventions fédérales et cantonales. Tout le détail figure dans le texte de la proposition. Néanmoins, pour pouvoir profiter de la manne fédérale, les projets doivent

Proposition: travaux liés à la politique énergétique

être réalisés dans le courant de l'année 2009 et répondre à des critères énergétiques élevés. Je le répète, il était donc urgent que les services municipaux élaborent des projets réalisables dans les délais impartis, que le conseiller administratif responsable vienne nous les présenter en commission – il l'a fait dans les commissions Agenda 21 et des travaux – et que nous votions sur le siège, ce soir, les trois arrêtés de la proposition PR-692.

Le groupe socialiste les approuvera sans problème sur le siège, tout en souhaitant que d'autres propositions du même genre – ou même plus ambitieuses – nous soient proposées au plus vite.

M. Alpha Dramé (Ve). Monsieur le président, vous transmettez à M. Pagni qu'il a raison de dire que la proposition PR-692 est un bon projet. Il est même magnifique, car il est écologique et il s'inscrit dans la perspective du développement durable. De plus, nous savons que, s'il n'est pas réalisé en 2009 encore, la Ville de Genève ne pourra pas bénéficier de la manne fédérale. Nous saluons donc la performance des services de M. Pagni et celle du magistrat lui-même, qui a su réagir à temps pour nous soumettre ce projet que les Verts voteront avec enthousiasme sur le siège.

M. Rémy Pagni, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que la messe est dite. Je voulais simplement profiter de l'occasion pour relever que j'ai la chance d'être à la tête d'une équipe performante dont je souligne les compétences; il faut l'en remercier, car le département des constructions et de l'aménagement fonctionne avec un dynamisme dont je suis heureux de pouvoir profiter, moi aussi.

J'ai encore quelques détails à vous donner sur la suite des opérations. Vous avez été saisis de deux propositions, la PR-694 et la PR-695, dont le total des crédits demandés s'élève à 7,5 millions de francs. Ils visent à diminuer de 30% la consommation d'énergie dans l'éclairage public. Je vous encourage à les voter rapidement, afin que nous puissions réaliser ces projets cette année encore. La Confédération nous octroiera 1 million de francs pour nous encourager à réaliser ces économies d'énergie.

Le plan financier d'investissement prévoit 3 millions de francs par année sur douze ans pour les économies d'énergie, ce qui fait un total de 36 millions de francs. A l'attention de celles et de ceux qui nous reprocheraient notre faiblesse en la matière, c'est une façon d'affirmer notre volonté d'investir dans les économies d'énergie, et pas autrement. Nous disposons des compétences et des appuis technologiques nécessaires à cet égard.

SÉANCE DU 6 AVRIL 2009 (soir)
Proposition: travaux liés à la politique énergétique

Pour continuer les déclarations du Conseil administratif à ce sujet, j'ajoute qu'un projet vous sera présenté sur la base de la méthode Stratus concernant l'ensemble de notre parc immobilier, ce qui doit être fait tous les deux ans. Dans ce cadre, nous vous proposerons tout un train de mesures en vue d'assainir notre parc immobilier à long terme; cela prendra du temps, évidemment, mais le Conseil administratif a la volonté d'aller dans ce sens. Nous voulons réaliser des économies d'énergie, limiter le rejet de CO₂ dans l'atmosphère et, surtout, faire bénéficier nos concitoyennes et nos concitoyens d'économies indirectes, à savoir de baisses de charges de chauffage et d'électricité. Je vous remercie d'avance de l'accueil favorable que vous réserverez à tous ces projets.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté I est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant brut de 685 000 francs, dont à déduire 460 000 francs de subventions cantonales et fédérales, destiné à des travaux liés à la politique énergétique pour divers bâtiments locatifs, soit un montant net de 225 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 685 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant brut de 268 000 francs, dont à déduire 250 000 francs de subventions cantonales et fédérales, destiné à des travaux liés à la politique énergétique aux Conservatoire et Jardin botaniques, soit un montant net de 18 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 268 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2020.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'un montant brut de 54 000 francs, dont à déduire 40 000 francs de subventions cantonales et fédérales, destiné au financement d'études énergétiques spécifiques, soit un montant net de 14 000 francs.

Proposition: pavillon à l'Exposition universelle de Shanghai 2010

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 54 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif ou financier suivant la nature du patrimoine des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

4. Proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 700 000 francs destiné au subventionnement du projet de pavillon «Basel – Geneva – Zurich: Better Water – Best Urban Life» à l'Exposition universelle de Shanghai 2010 (PR-693).

Exposé des motifs

Du 1^{er} mai au 31 octobre 2010, la Ville de Shanghai accueillera la prochaine Exposition universelle sur le thème de la qualité de vie en ville (*Better City – Better Life*). Plus de 70 millions de visiteurs sont attendus à cet événement où, pour la première fois dans l'histoire des expositions universelles, les villes bénéficieront d'un espace réservé dans lequel elles pourront présenter leurs meilleures pratiques en matière de gestion urbaine.

A la suite du succès du Forum «Villes et qualité de vie – enjeux globaux, solutions locales», qui réunit en mai 2006 plus de 100 délégations municipales du monde entier à Genève, les autorités de la Ville de Genève ont décidé de participer à cette aventure et de présenter, en collaboration avec les Villes de Bâle et de Zurich, un projet de pavillon commun sur le thème de la gestion de l'eau en milieu urbain, sous le titre «Basel – Geneva – Zurich: Better Water – Best Urban Life». D'après de nombreuses études, les trois villes suisses occupent les premières places mondiales en matière de qualité de vie en milieu urbain. Le choix du thème de l'eau souligne le rôle essentiel de l'or bleu comme facteur du bien-être dans une ville.

Chacune des trois villes présentera dans le pavillon une pratique appliquée en rapport avec la thématique précitée. La réflexion s'est engagée à Genève au sein

Proposition: pavillon à l'Exposition universelle de Shanghai 2010

d'un groupe de travail ad hoc réunissant des représentants de la Ville de Genève, de l'Etat de Genève, des Services industriels de Genève (SIG) et de l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), groupe auquel se sont joints plus récemment la Fondation Braillard et la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), organisme officiel franco-suisse. Après plusieurs séances, les partenaires susmentionnés ont décidé de présenter la *success story* de l'assainissement du Léman qui, malgré l'état catastrophique de ses eaux dans les années 1970, est redevenu aujourd'hui un des moteurs principaux du développement socioéconomique de la région genevoise.

Le budget total de l'opération est estimé entre 4,5 et 5 millions de francs. Il est financé à hauteur de 3 millions de francs par des fonds publics-parapublics, le reste par des fonds privés. Genève doit amener un tiers de la facture commune assumée par les partenaires publics, soit 1 million de francs. Une partie de cet investissement est déjà assurée sur le budget de fonctionnement courant de la Ville, par le biais du budget de fonctionnement du Service des relations extérieures, sur lequel est réservée une enveloppe annuelle destinée à ce projet pour chacune des années 2008, 2009 et 2010. La demande de crédit extraordinaire auprès du Conseil municipal s'ajouterait à ce financement.

Le projet de pavillon des trois villes suisses est une opportunité unique à plusieurs titres: en premier lieu, il concrétise de manière symbolique le renforcement de la collaboration entre villes suisses et la place de plus en plus grande qu'occupent les grandes collectivités urbaines dans le paysage institutionnel helvétique; de plus, il met en avant la dimension urbaine et innovatrice de notre pays, souvent absente dans l'image traditionnelle que l'on se fait à l'étranger de la Suisse; enfin, le pavillon est une tribune exceptionnelle pour promouvoir le savoir-faire helvétique en matière de gestion urbaine, et les atouts de la région genevoise en termes d'attractivité économique ainsi que touristique.

L'Exposition universelle de Shanghai 2010 (Expo 2010)

Depuis plus d'un siècle et demi, les expos sont des lieux d'échange d'idées de nature économique, scientifique, technologique et culturelle entre les nations. Les organisateurs de l'Expo 2010 ont choisi comme thème la qualité de vie en milieu urbain (*Better City – Better Life*). Avec un nombre de visiteurs évalué à 70 millions et la participation de presque 200 pays et organisations, l'Expo 2010 promet d'atteindre des dimensions hors du commun. Elle sera sans aucun doute l'événement international incontournable de l'année 2010.

Le pavillon suisse

Comme pour chaque exposition universelle, la Confédération aura un pavillon à l'Expo 2010. Présence Suisse, l'organisme fédéral de promotion exté-

rieure rattaché au Département fédéral des affaires étrangères, est en charge de la conception et de l'exploitation de ce pavillon. Le Conseil fédéral a donné son feu vert pour la participation suisse le 29 mars 2006 et a prévu un budget d'environ 25 millions de francs. Selon les concepteurs du projet, le pavillon «représente la nature hybride des villes du futur, partagées entre la technique et la nature, en vue de générer de la qualité de vie dans l'espace urbain»¹.

Urban Best Practice Area (UBPA)

Afin de proposer aux villes asiatiques une plate-forme d'idées et d'expériences consacrées à la gestion urbaine, les organisateurs de l'expo ont prévu l'espace des meilleures pratiques urbaines, au sein duquel les villes pourront présenter leurs meilleures pratiques visant à améliorer la qualité de vie de la population. La participation des villes constitue une grande première dans l'histoire des expositions universelles; en effet, ces manifestations étaient jusqu'à présent uniquement accessibles aux Etats, sous la houlette du Bureau international des expositions (BIE), organisation intergouvernementale basée à Paris, et dont la Suisse est membre.

Le choix du thème de l'Expo Shanghai n'est pas anodin: au vu de l'expansion très rapide des villes chinoises, la gestion urbaine représente un enjeu vital pour les collectivités publiques de la République populaire de Chine. Le nombre de municipalités chinoises qui ont pris contact avec les villes suisses au cours de ces dernières années atteste de cet intérêt². Les organisateurs de l'expo ont d'ailleurs clairement fait savoir qu'ils accorderaient la priorité aux projets témoignant de pratiques concrètes et éprouvées sur le terrain (et non pas des concepts théoriques).

Le public cible prioritaire de l'UBPA sera le monde des collectivités locales urbaines chinoises, de même que les autres acteurs de la gestion urbaine en Chine (régies publiques, instituts spécialisés d'enseignement supérieur, entreprises publiques et privées axées sur les enjeux urbains, etc.). Shanghai sera ainsi tout au long de l'expo – cent quatre-vingt-quatre jours – une plate-forme d'échanges entre professionnels du monde de l'urbanisme, du tourisme et de l'économie. Une centaine de villes ont été sélectionnées pour participer à l'Expo 2010. La Ville de Genève en fait partie, puisque son projet de pavillon, élaboré conjointe-

¹<http://www.presence.ch/f/500/548.php>

² En 1982, la Ville de Zurich a établi un partenariat avec Kunming, capitale du Yunnan, province parmi les plus pauvres de Chine; cette alliance a évolué des traditionnels échanges culturels et commerciaux vers un ambitieux programme de développement urbain, comprenant l'amélioration du système d'adduction en eau potable et d'évacuation des eaux usées, ainsi que la planification d'un réseau de transports publics. De son côté, Bâle a signé en novembre 2007 un partenariat avec la Ville de Shanghai dans le domaine économique, scientifique, culturel, éducatif, etc. Enfin, comme mentionné ci-dessous, Genève entretient également des relations privilégiées avec la municipalité de Shanghai depuis la tenue du Forum «Villes et qualité de vie – enjeux globaux, solutions locales», organisé par la Ville de Genève au mois de mai 2006 ainsi qu'avec la Ville de Xian, dans le domaine culturel.

Proposition: pavillon à l'Exposition universelle de Shanghai 2010

ment avec les Villes de Bâle et de Zurich, a été retenu par le Comité international de sélection de l'UBPA (ISC) en étant très bien noté. Conscientes des atouts exceptionnels qu'offre un tel événement, les trois plus grandes villes de Suisse se sont unies pour la première fois afin de présenter un projet commun à l'échelle internationale.



Les objectifs de la participation genevoise à l'Expo 2010

Selon plusieurs sources concordantes, l'UBPA constituera le *hit* de l'Expo 2010, focalisera l'attention des médias et attirera un nombre substantiel de décideurs chinois issus des collectivités publiques régionales et locales. Dans le domaine de la gestion urbaine, ces derniers ont depuis plusieurs années adopté une approche basée sur un tissu dense de partenariats public-privé, ce qui en fait un public de choix dans le cadre d'une stratégie de promotion du savoir-faire helvétique en la matière. Par conséquent, le pavillon sera une tribune exceptionnelle pour mettre en avant la dimension urbaine et innovatrice de la Suisse, trop souvent absente dans l'image traditionnelle que l'on se fait de notre pays à l'étranger.

De la même manière, l'Expo 2010 sera une très belle vitrine pour mettre en avant les atouts de l'agglomération genevoise. Depuis plusieurs années, on observe l'émergence des régions comme pôles de compétitivité économique à l'échelle internationale. Ce phénomène est notamment visible à travers la forte présence des régions à l'Expo 2010 (par exemple Alsace, Rhône-Alpes, Ile-de-France). Comme le rappelait récemment un hebdomadaire romand, l'arc lémanique est la région la plus dynamique de Suisse en termes de croissance,

d'exportations et de création d'emplois¹. La qualité de vie autour du Léman est sans aucun doute un des facteurs de ce succès. L'Expo 2010 offre une occasion unique de mettre en avant les atouts de l'arc lémanique en termes d'attractivité économique et touristique. La présence genevoise à cet événement s'intègre donc parfaitement dans une stratégie de promotion des intérêts de la région franco-valdo-genevoise.

Enfin, un effet secondaire non négligeable se situe au niveau suisse, en démontrant la capacité des municipalités de collaborer et de monter un projet important à l'échelle internationale. En effet, pour la première fois, les trois plus grandes villes de Suisse se sont unies pour présenter un projet élaboré conjointement. Le pari de Bâle, Genève et Zurich concrétise de manière symbolique le renforcement de la collaboration entre villes suisses et la place de plus en plus grande qu'occupent les collectivités urbaines et les agglomérations dans le paysage institutionnel helvétique.

Le pavillon «Basel – Geneva – Zurich: Better Water, Best Urban Life»

L'historique du projet

Par le biais d'un courrier daté du 15 mars 2007, le Comité officiel d'organisation de l'Expo Shanghai 2010 invita formellement la Ville de Genève à faire partie du Comité international de sélection (ISC) de l'espace des villes (UBPA). Cette invitation résultait de la collaboration instaurée avec le BIE et les autorités de la municipalité de Shanghai à la suite du Forum «Villes et qualité de vie – enjeux globaux, solutions locales», organisé par la Ville de Genève au mois de mai 2006. Les autorités de Shanghai considéraient en effet le forum de Genève comme une première étape dans le processus de préparation thématique et conceptuelle de l'Expo 2010; elles envoyèrent par conséquent une forte délégation au forum. Quant au BIE, il souhaitait approfondir ses contacts avec les réseaux de villes – Cités et gouvernements locaux unis, CGLU, et Association internationale des maires francophones, AIMF – en vue de l'organisation de l'UBPA, et considérait la Ville de Genève comme un excellent point de contact vers ces réseaux.

Les contacts entre Shanghai, le BIE et la Ville de Genève perdurèrent par la suite, à l'image de l'invitation adressée au Conseil administratif par les autorités organisatrices et la municipalité de Shanghai, en septembre 2006, en vue du forum annuel de préparation de l'Expo 2010; dans le même ordre, le conseiller administratif Manuel Tornare se rendit, le 12 février 2007, à Paris sur invitation du BIE afin de rencontrer une délégation du Comité d'organisation de l'Expo 2010 de passage à Paris. Le souhait des autorités organisatrices d'inclure la Ville de Genève dans l'ISC fut évoqué à ces deux reprises.

¹ *L'Hebdo*, N° 18, semaine du 30 avril 2008.

Proposition: pavillon à l'Exposition universelle de Shanghai 2010

Dans sa note du 17 avril 2007, le Conseil administratif décida d'intégrer l'ISC, jugeant la présence de la Ville de Genève judicieuse dans un processus qui mènerait à une expo accordant une place prépondérante aux thématiques urbaines, et qui jouirait d'une visibilité considérable. Parallèlement, des contacts furent établis, à l'initiative du Service des relations extérieures, avec les responsables à Berne du futur pavillon suisse de l'Expo 2010, qui suivaient avec beaucoup d'intérêt les contacts entre Shanghai et la Ville de Genève.

Durant l'été 2007, les organisateurs de l'Expo 2010 lancèrent un appel à contribution pour l'UBPA, invitant les villes et collectivités locales à soumettre des propositions de projets. La Confédération écrit dans la foulée aux villes helvétiques pour les inciter à faire acte de candidature à l'UBPA, afin d'assurer une présence helvétique dans ce secteur particulier de l'expo.

L'idée d'une éventuelle participation à l'Expo Shanghai 2010, sous la forme d'un pavillon des villes suisses, fut alors discutée pour la première fois au sein du Conseil administratif, à condition de ne pas y aller seuls, mais plutôt dans le cadre d'un projet commun des villes suisses. Le Conseil administratif mandata une société pour élaborer un avant-projet de pavillon des villes suisses, baptisé *swisscity*. Par la suite, le Service des relations extérieures organisa, en collaboration avec le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, une séance de travail le 5 décembre 2007 à Berne, consacrée à l'examen de la possibilité de réaliser un projet commun des villes suisses lors de l'Expo 2010; l'avant-projet *swisscity* servit de base de discussion. De nombreuses villes¹, ainsi que le Canton de Genève et Présence Suisse, participèrent à cette séance.

L'idée d'un pavillon commun à plusieurs municipalités suisses a séduit de nombreuses villes présentes. Toutefois, préalablement à la réunion du 5 décembre 2007, les Villes de Zurich et de Bâle avaient exprimé formellement leur intérêt à présenter un pavillon à l'UBPA aux organisateurs de l'Expo 2010. Etant donné qu'il était difficilement concevable d'avoir un pavillon des villes suisses sans la participation de ces deux villes, la suite des opérations dépendait donc des décisions de Bâle et de Zurich quant à la nature et la forme de leur présence à l'Expo 2010. Par conséquent, tout en tenant compte des discussions de la séance de Berne, la Ville de Genève resta en contact prioritairement avec les deux agglomérations alémaniques, afin de clarifier rapidement les intentions des uns et des autres.

Lors de la séance du 5 décembre 2007, Présence Suisse suggéra d'intégrer, d'une manière ou d'une autre, les villes suisses désireuses au sein du pavillon. Cette proposition, qui n'avait jamais été évoquée auparavant, ne sut convaincre les différentes villes, dont Genève, Bâle et Zurich. En effet, si le projet de pavillon

¹ Les villes suivantes étaient représentées: Bienne, Berne, Lausanne, Lugano, Neuchâtel, Thoune, Winterthur, Zurich et le canton de Bâle-Ville.

helvétique à Shanghai a unanimement été salué par les autorités chinoises sur le plan esthétique, il a toutefois une connotation plus rurale et montagnarde qu'urbaine, alors que l'expo est axée sur le monde urbain. Par ailleurs, une participation au sein du pavillon de la Suisse ne permettait pas d'être présent au sein de l'UBPA, qui est la véritable nouveauté de l'Expo 2010 et la vitrine promotionnelle des villes et de leurs atouts.

Finalement, la Ville de Zurich, appuyée par le canton de Bâle-Ville, proposa formellement à la Ville de Genève une candidature des trois «grandes» agglomérations suisses, dont la notoriété internationale était clairement établie. L'argument principal portait sur le fait qu'un pavillon regroupant toutes les villes aurait plus de peine à faire valoir une identité claire. Toutefois, pour ne pas briser la dynamique positive initiée par la réunion de Berne, la proposition comprenait deux volets: d'une part un projet commun des villes de Genève, Bâle et Zurich, dans l'espace réservé aux villes; d'autre part, une présence des villes suisses au sein du pavillon national suisse. Dans sa note du 30 janvier 2008, le Conseil administratif se rallia au projet zurichois et bâlois.

Le 20 mars 2008, l'ISC se réunit à Shanghai pour évaluer et sélectionner les projets¹. A cette occasion, le projet des trois villes suisses fut retenu, obtenant par ailleurs un excellent score dans sa catégorie (5^e sur 49). En accord avec la décision du Conseil administratif, une convention tripartite fut signée le 29 mai 2008 par les maires des villes prévoyant la création de l'association World Expo 2010 Shanghai Basel Geneva Zurich. L'assemblée constitutive de ladite association se tint le 6 août 2008 à Berne, ce qui permit de signer la version définitive des statuts. Une des premières décisions de la nouvelle association fut l'engagement de M. Daniel Ruf, ancien responsable de l'Euro 2008 pour la Ville de Zurich, comme chef de projet.

Dès cet instant, la priorité fut d'obtenir au plus vite les informations les plus précises sur les paramètres techniques (emplacement, hauteur, alimentation en fluides, questions logistiques, etc.) concernant le pavillon. Cela fut chose faite à la suite de la visite, à la fin juin 2008, des chefs de projet des trois villes à Shanghai. Les informations récoltées lors de ce voyage permirent de statuer sur la configuration définitive du pavillon, de connaître son emplacement sur le site de l'UBPA, et d'en savoir plus sur les paramètres techniques.

La structure du pavillon

Le bureau bâlois Stauffenegger & Stutz fut retenu pour mettre au point le concept du pavillon. L'espace alloué aux trois villes suisses par les organisateurs

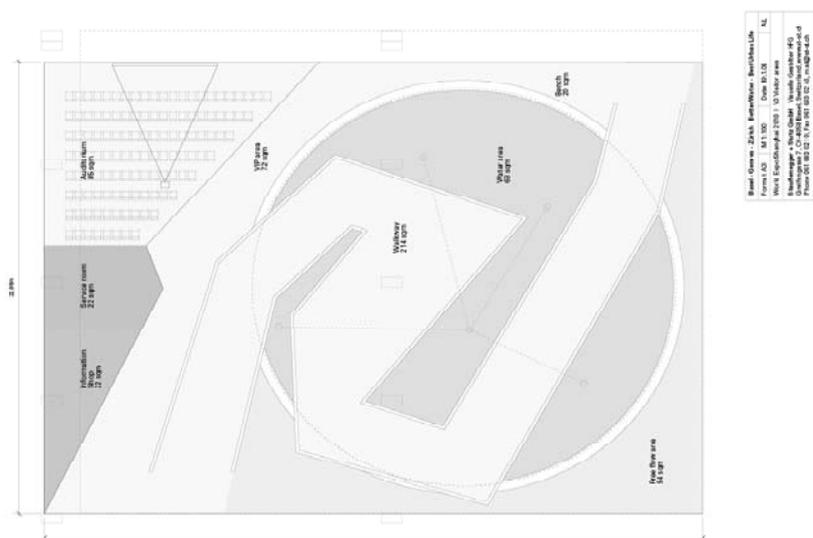
¹ Le comité comprenait 15 membres ayant le droit de vote, essentiellement issus d'agences internationales, des autorités chinoises, ainsi que les villes de Paris, Saragosse et Genève.

Proposition: pavillon à l'Exposition universelle de Shanghai 2010

de l'Expo est de 720 m². Le pavillon se compose d'une passerelle, entourée d'une surface d'eau circulaire et d'un écran géant 360 degrés¹.



Sur la gauche (derrière l'écran géant et la passerelle) se trouve un espace polyvalent d'accueil, pouvant contenir jusqu'à 120 personnes (pour des projections, des rencontres, des réceptions, etc.), ainsi qu'un stand d'information.



¹ Il est à noter que la Ville de Paris a demandé 2000 m² pour son pavillon et obtenu seulement 400 m². Ce traitement favorable à notre projet est dû officiellement au fait que nous représentons trois villes, mais il résulte en réalité des excellentes relations de Genève avec l'ensemble du projet depuis ses débuts.

Sauf changement, la structure sera entourée des pavillons des villes de Paris, Osaka, Fribourg en Brisgau, Philadelphie et Bilbao. Il est à relever qu'à proximité immédiate de la halle du pavillon des villes suisses se trouve la halle réservée aux villes de Taïwan, qui attirera certainement un public considérable.

Le contenu du pavillon

Le pavillon s'articule autour du thème de la gestion de l'eau en milieu urbain, sous le titre «Better Water, Best Urban Life». Le thème de l'eau a été choisi car il est d'un intérêt majeur pour toutes les collectivités publiques en matière de qualité de vie.

Le message

L'eau est une ressource vitale qui conditionne non seulement la vie humaine, mais aussi le développement socioéconomique d'une société en général. Face à ce constat, Bâle, Genève et Zurich ont fait le choix d'une gestion durable des ressources aquatiques. Cette approche, qui nécessite la participation et un effort continu de tous (gestionnaires et usagers), est aujourd'hui un des piliers principaux de l'essor économique et touristique des trois villes suisses et du bien-être de leurs habitant-e-s. En d'autres termes, la qualité de vie des municipalités précitées est étroitement liée à une gestion efficace et responsable de leur réservoir aquatique naturel, ainsi qu'à une valorisation de l'eau au quotidien comme élément constitutif de lien social et de détente.

Cette notion de partenariat entre secteur public, secteur privé et société civile, partenariat inscrit dans la durée, représente une dimension fondamentale du message véhiculé. De plus, nous mettrons l'accent sur le fait qu'un tel partenariat permet de redresser une situation difficile, même très critique, même si cela peut prendre vingt à trente ans d'efforts. La déclinaison de ce message à partir de la situation spécifique de chacune des trois villes est exposée ci-après.

La stratégie

Le contenu du projet se décline en deux niveaux. Chaque ville présente non seulement sa «meilleure pratique» en matière de gestion de l'eau en milieu urbain (*voir ci-dessous*), mais également le «retour sur investissement», c'est-à-dire une meilleure qualité de vie urbaine. Les conséquences positives d'une gestion durable de l'eau sont multiples dans les trois villes: eau potable pour tous dans le domaine privé comme public (par exemple les fontaines), baignades dans une eau propre, bains et plages publics favorisant les rencontres, pratique du sport (voile, natation), manifestations au bord ou sur l'eau, promenades, etc.

Proposition: pavillon à l'Exposition universelle de Shanghai 2010

A travers différents supports visuels, électroniques et imprimés, les différentes facettes de la gestion durable de l'eau appliquées dans les trois municipalités suisses doivent convaincre de la nécessité et des avantages d'une application des principes du développement durable. Après sa visite dans le pavillon des trois villes suisses, le visiteur doit être séduit par la qualité de vie dans les villes suisses, aussi bien au niveau social, environnemental qu'économique.

La stratégie du pavillon des trois villes suisses se base sur plusieurs niveaux de visiteurs:

- le visiteur «standard», qui ne passe que quelques minutes dans un pavillon; cette personne sera invitée à faire le circuit par la passerelle, à voir les images sur l'écran géant, à s'arrêter peut-être un instant sur les bornes d'information, avec la possibilité de lui donner des informations supplémentaires sur support ad hoc (papier ou électronique) et/ou des objets-souvenirs à la sortie (stand d'information);
- le visiteur plus intéressé, qui souhaite en savoir plus; au-delà de tout ce qu'il pourra consulter sur les bornes d'information, il y aura la possibilité de voir de petits films thématiques sous forme de projections à heures régulières dans l'espace de rencontre, voire, selon les moments, à des présentations spécifiques;
- le visiteur sur invitation, en règle générale par groupes, pour qui on organise un événement ad hoc, calibré sur mesure en fonction de son identité, par des maires et autres responsables urbains, ou des délégations de partenaires économiques, à qui on peut proposer un événement comprenant plusieurs volets, dont une rencontre avec les autorités des trois villes organisatrices.

Les meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau

Comme mentionné auparavant, chacune des trois villes présentera dans le pavillon un exemple de meilleure pratique en rapport avec ce thème. La réflexion s'est engagée à Genève au sein d'un groupe de travail ad hoc réunissant des représentants de la Ville de Genève, l'Etat de Genève (Direction générale de l'eau au Département du territoire, Promotion économique et Service cantonal du développement durable au Département de l'économie et de la santé), les SIG, Merck Serono SA (en raison du projet Genève-Lac-Nations) et l'ASL, groupe auquel se sont jointes plus récemment la Fondation Braillard et la CIPEL, organisme officiel franco-suisse. Une association regroupant toutes ces entités sera prochainement créée sous le nom de «Pr'eau Léman», dont le but sera la promotion de l'expérience genevoise en matière de gestion durable de l'eau avec un accent sur l'histoire du lac Léman. La constitution de cette association permettra aussi de solliciter des sources de financement inaccessibles aux collectivités publiques. Au niveau de la Ville de Genève, le projet est piloté par la direction du départe-

ment de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, en collaboration étroite avec le Service des relations extérieures; le Service de l'énergie a également été associé au projet.

Un cadre conceptuel commun pour le message principal du projet sera établi à partir des éléments déjà évoqués ci-dessus.

Genève

A la fin des années 1970, le Léman était tellement pollué que certains annonçaient déjà qu'il devait être considéré comme mort. Cette situation catastrophique mettait en péril les trois grandes vocations du lac, à savoir sa vocation de réservoir pour la production d'eau de consommation, sa vocation piscicole et sa vocation touristique. Face à ce constat socioéconomique et aux risques écologiques encourus, une prise de conscience collective émergea, aussi bien au niveau des autorités publiques que de la société civile. Tous s'accordèrent sur la nécessité d'une gestion durable du Léman afin d'en tirer un meilleur bénéfice sur le long terme.

L'ambition d'une gestion durable n'est rien moins que d'assurer la triple comptabilité entre les besoins de l'économie, de la société et de l'environnement. L'eau étant une ressource naturelle indispensable qui conditionne la vie humaine et le développement des activités socioéconomiques, les sociétés doivent adopter un niveau de vie en rapport et en équilibre avec le capital mis à leur disposition. Les mesures de protection des eaux contre la pollution, qui ont été mises en place progressivement dans le bassin lémanique, s'inscrivent dans le cadre de deux stratégies complémentaires: une stratégie de type curatif, qui vise à extraire la pollution introduite dans les eaux à l'aide d'installations adaptées (par exemple le réseau de collecteurs et de stations d'épuration des SIG), et une stratégie de type préventif, qui vise à éviter que la pollution soit introduite dans les eaux. Le *best case* genevois qui sera présenté à l'Exposition universelle de Shanghai 2010 raconte les différentes actions de prévention mises en place progressivement dans le bassin lémanique.

Si l'amélioration des eaux du Léman nécessite un matériel «lourd», que seules les collectivités publiques peuvent fournir, une stratégie de type préventif implique la participation et la bonne volonté de tous les acteurs (gestionnaires et usagers) et leur participation dans des actions à la source. Au niveau des autorités publiques, des plates-formes transfrontalières, aussi bien au niveau des Etats (par exemple la CIPEL) que des collectivités locales (par exemple les contrats de rivière entre le canton de Genève et les départements français), ont été mises en place; des partenariats privé-public ont également vu le jour (par exemple entre la Direction des eaux du canton de Genève et les entreprises industrielles, ou le projet Genève-Lac-Nations avec Merck Serono et certaines organisa-

tions internationales); et, enfin, une politique cantonale de renaturation des bords du Léman et des cours d'eaux affluents, afin de redonner vie à la faune et à la flore.

Cette politique préventive n'est pas le seul fait des autorités publiques; elle inclut également une participation citoyenne. A ce titre, l'ASL a joué un rôle de premier ordre. L'ASL est composée principalement de scientifiques, mais également de pêcheurs, élu-e-s, avocat-e-s, économistes, militant-e-s écologiques, etc. Basée à Genève, elle compte actuellement quelque 6000 membres des deux côtés de la frontière. Sa stratégie se décline en trois thèmes: la recherche (par exemple étude LEMANO, qui analyse à quel point la gestion du Léman est compatible avec le concept de développement durable); le travail sur le terrain (par exemple les campagnes Opération Rivières Propres et Opération Léman Rives Propres, qui ont permis de répertorier les rejets polluants); et la sensibilisation (par exemple la rédaction d'une bande dessinée éducative, *Les Algues d'Abaddon*, distribuée avec l'accord des départements de l'instruction publique genevois, vaudois, valaisan et français à tous les élèves de 13 ans, etc.).

Même si tous les objectifs de qualité ne sont pas encore atteints, le succès actuel résulte d'actions complémentaires, impliquant la collaboration et la participation de tous les acteurs de la gestion des ressources aquatiques. L'assurance d'un lac propre dans le futur passe donc par une volonté continue et le maintien des efforts pour une gestion durable des eaux du Léman.

Il faut relever que les Chinois n'ont pas forcément besoin de conseils en matière de technologies de gestion de l'eau proprement dites. L'enjeu réside plutôt dans la gestion globale et durable de l'eau, et dans le partenariat des différents acteurs. C'est pourquoi nous mettrons l'accent sur les dimensions suivantes:

- la capacité de remonter la pente, en quelque sorte, à partir d'une situation très critique (pour les Chinois, assainir un fleuve ou un lac complètement pollué en moins de trente ans représente un délai plutôt rapide, et donc un exploit auquel ils peinent à croire);
- la notion de partenariat fort et durable entre secteur public, secteur privé et société civile, avec une responsabilisation aussi bien collective qu'individuelle (notions encore embryonnaires en Chine);
- la gestion durable de l'eau, consistant, par exemple, à ne pas polluer en amont plutôt qu'à assainir l'eau en aval à force de produits chimiques, ou moins consommer en amont, plutôt d'épuiser encore plus vite les ressources disponibles.

Evidemment, il sera essentiel de traiter ces notions de manière ouverte et en visant l'échange et le dialogue, en évitant toute impression de vouloir donner des leçons ou de prétendre que nous aurions trouvé la panacée.

En ce qui concerne le retour sur investissement, le cas genevois prouve combien la qualité de vie dans la région lémanique et le bien-être de ses habitant-e-s sont dépendants d'une gestion durable de l'eau. Une stratégie de séduction sera développée sur trois axes principaux:

- La plus grande partie du canton est aujourd'hui alimentée par de l'eau du lac: c'est, en moyenne, 170 millions de litres d'eau potable qui sont distribués quotidiennement aux Genevois-e-s, non seulement à domicile, mais également à travers des fontaines répandues dans la ville. L'eau est accessible à tous.
- Le Léman est par ailleurs un réservoir de biodiversité et offre une grande diversité de paysages. Il favorise les loisirs tels que les balades, la pêche en amateur, la navigation de plaisance, la baignade, etc. Un effort particulier est également porté à la fonction ludique de l'eau en ville (par exemple bains des Pâquis, pataugeoires, fontaines, etc.).
- La région lémanique bénéficie de la gestion durable de l'eau en termes économiques. Des secteurs se développent, comme la pêche professionnelle et le tourisme. Attirées entre autres par ce cadre exceptionnel, plusieurs organisations et agences internationales ainsi que nombres d'entreprises se sont installées autour du lac.

Bâle

Bâle a choisi de présenter les 3 km du Rhin qui traversent la ville comme exemple type d'une gestion durable des différentes utilisations de l'eau. Ce réservoir aquatique est aujourd'hui une artère vitale de la ville de Bâle: il est à la fois un point d'attraction touristique, une zone résidentielle appréciée, une voie de transport, une biosphère pour la faune et la flore, et un lieu de divertissement, de culture et de sport. La population, l'environnement et l'économie de l'ensemble de la région profitent des investissements effectués ces trente dernières années dans la revitalisation de ces 3 km de fleuve. Bâle présentera dans le pavillon le processus de revitalisation (sous ses aspects juridiques, financiers et sociaux) comme dimension majeure d'une productivité économique améliorée en accord avec les besoins de la population.

Zurich

Quant à la Ville de Zurich, elle démontrera comment elle a obtenu une eau potable excellente grâce à la planification et à l'assainissement naturel. Aujourd'hui, 70% de l'eau de Zurich proviennent du lac de Zurich. Chaque fontaine de la ville offre de l'eau potable fraîche. Cette situation est possible grâce à un système sophistiqué de purification de l'eau et de traitement des eaux usées sur son territoire. Dans le pavillon, Zurich expliquera son système de gestion de l'eau sous ses aspects de planification, technologiques, biologiques, financiers et fiscaux.

Coûts et financement du projet

Le budget total de l'opération est estimé entre 4,5 et 5 millions de francs, financé à hauteur de 3,5 millions de francs par des fonds publics-parapublics, le reste par des fonds privés.

En millions de francs (ordre de grandeur)

Conception et gestion de l'avant-projet	0,7
Construction et démontage du pavillon	1,2
Mise en forme du contenu (supports audio et vidéo)	0,8
Exploitation du pavillon	1,0
Communication	0,5
Réserve	<u>0,3</u>
Total	4,5

Ce budget global de dépenses est construit sur un scénario dans lequel un montant de 4,5 millions suffit pour mettre en œuvre l'opération, mais où il serait appréciable de disposer de 500 à 900 000 francs de plus, si possible, pour étoffer les activités d'animation et de communication.

Genève doit financer un tiers de la facture commune assumée par les partenaires publics, soit un peu plus de 1 million de francs. Un budget préliminaire commun d'environ 300 000 francs a été établi comme capital de départ de l'association réunissant les trois villes pour ce projet, à répartir de manière égale entre les trois villes, et suffisant à couvrir les frais communs jusqu'à la fin 2008 (mandats pour les études techniques et pour la recherche de partenaires, gestion du projet, communication, etc.). Chaque ville s'est donc engagée, à la signature des statuts de l'association, à verser une première tranche de 100 000 francs. Une enveloppe de 150 000 francs, prélevée sur le budget 2008 du Service des relations extérieures, est consacrée au financement des travaux préparatoires communs aux trois villes et à la mise en place d'une structure de projet interne en Ville de Genève. Dans le cadre de ce montant, 100 000 francs ont été versés en 2008 comme prévu à l'association des trois villes suisses. En signant la convention susmentionnée, la Ville de Genève s'est engagée à verser, au même titre que les deux autres villes, 450 000 francs en 2009 et 450 000 francs en 2010 (sous réserve du vote du crédit par votre Conseil). De fait, l'obligation de la Ville de Genève consiste à assurer une contribution globale de 900 000 francs entre 2009 et 2010 (s'ajoutant aux 100 000 francs versés déjà en 2008).

Relevons que, à Zurich, la contribution municipale de 1 million de francs est déjà validée et disponible. A Bâle, le Conseil d'Etat a voté une proposition de crédit de 1 million de francs, qui doit encore être ratifiée par le Grand Conseil en avril 2009 (les préavis étant tout à fait favorables).

Proposition: pavillon à l'Exposition universelle de Shanghai 2010

Pour récapituler, le Conseil administratif a validé la clé de répartition suivante pour assurer la contribution de la Ville de Genève au projet (ce scénario prévoit une marge de sécurité):

- budget ordinaire du Service des relations extérieures, afin de financer les frais préparatoires en Suisse ou sur place (conception, études, gestion de projet, etc.), ainsi que d'exploitation et d'animation du pavillon:
 - 150 000 francs sur 2008
dont 100 000 francs pour l'association des trois villes,
 - 150 000 francs sur 2009
dont 100 000 francs pour l'association des trois villes,
 - 150 000 francs sur 2010
dont 100 000 francs pour l'association des trois villes,
soit 450 000 francs en tout;
- crédit budgétaire extraordinaire de 700 000 francs demandé au Conseil municipal dans la présente proposition, montant qui sera versé à l'association des trois villes.

Le crédit budgétaire extraordinaire soumis au Conseil municipal financerait la part genevoise des frais directs liés à la construction et à l'équipement du pavillon des trois villes. Le montant total engagé pour ce projet est donc de 1,15 million de francs, dont 1 million de francs comme contribution au budget commun de l'association des trois villes et 150 000 francs sur trois ans pour nos frais locaux d'organisation à Genève.

Par ailleurs, on peut attendre d'autres contributions d'entités publiques et parapubliques de la région genevoise (Etat, Loterie romande, fondations, etc.), pour un montant total de 150 000 francs à 250 000 francs. Relevons que le Canton de Zurich a décidé d'investir 500 000 francs, en plus du million accordé par la Ville de Zurich.

Comme mentionné ci-dessus, l'objectif est d'assurer au moins 1 million de francs par des sponsors communs aux trois villes. Des contacts intensifs sont en cours avec une série d'entreprises, dont certains s'annoncent prometteurs. Les entreprises Swiss Re et Messe Schweiz se sont également engagées auprès de la Ville de Zurich à verser entre 100 000 francs et 150 000 francs chacune, tandis que la Stiftung Finanzplatz Basel (équivalent de notre Fondation Genève Place financière) a garanti à la Ville de Bâle un soutien au projet d'au moins 150 000 francs. Enfin, l'entreprise horlogère Titoni (Granges) a annoncé son intention de participer à l'opération à hauteur de 300 000 francs. Des contacts prometteurs sont également en cours avec Novartis à Bâle et Vacheron Constantin à Genève, mais sans chiffres pour l'instant.

A la lumière des atouts promotionnels qu'offre le projet de pavillon, la direction du projet a déjà pu établir des liens directs et fructueux avec le Département

Proposition: pavillon à l'Exposition universelle de Shanghai 2010

de l'économie et de la santé, et plus particulièrement son Service de la promotion économique. Dans le contexte de l'Expo 2010 et de la Chine, la distinction entre Genève-Ville et Genève-Canton est tout à fait insignifiante; il semble dès lors impératif de coordonner une présence commune sur place. Le Conseil d'Etat a déjà confirmé par écrit son soutien au projet. Etant donné son rôle pour la promotion de la place économique et touristique genevoise, l'Etat a décidé de s'engager dans ce projet sous la forme d'un «achat de prestations», afin d'assurer une forte présence de l'agglomération genevoise à certains moments choisis des six mois de l'expo.

La participation d'un maximum d'acteurs de l'agglomération genevoise au projet «Better Water – Best Urban Life» renforcerait la présence de la ville du bout du lac lors de l'événement marquant de l'année 2010, et garantirait la promotion efficace des atouts de l'arc lémanique en termes d'attractivité économique et touristique. C'est pourquoi l'Etat a mobilisé la plate-forme Lake Geneva Region (LGR), organisme commun de promotion économique Vaud-Genève, afin d'assurer une présence forte du pôle économique lémanique dans son ensemble à l'Expo 2010. Séduite par l'atout promotionnel que représente cette exposition universelle, la LGR s'est en principe engagée à verser 100 000 francs au projet de pavillon.

Un contact récent avec la Fondation Genève Place financière s'est révélé très positif, avec une perspective d'obtenir une contribution proche de celle de Bâle.

Enfin, la création de l'association genevoise devrait permettre de solliciter la Loterie romande et d'autres sources potentielles de financement.

La somme des chiffres indiqués ci-dessus montre que le financement du budget de base est déjà quasiment assuré (sous réserve des votes du Conseil municipal à Genève et du Grand Conseil bâlois):

	Fr.
– contribution de base des trois villes	3 000 000
– canton de Zurich	500 000
– sponsors privés à forte probabilité de confirmation (Swiss Re, Messe Schweiz, Titioni)	550 000
– Fondation Bâle Place Financière	150 000
– Lake Geneva Region	<u>100 000</u>
Total provisoire	4 300 000

Novartis ou Vacheron Constantin ne sont pas comptés là-dedans, ni la Loterie romande ou la Fondation Genève Place financière.

Aussi bien pour négocier et finaliser les contrats de partenariat avec les sponsors privés que pour en acquérir d'autres, l'association des trois villes va mandater une agence spécialisée pour un mandat lié à la recherche et à la gestion de partenaires en sponsoring.

On ne peut pas terminer le volet financier sans aborder le lien éventuel avec la crise économique, dont on commence à se rendre compte qu'elle sera potentiellement plus longue que ce que certains prétendaient, surtout si elle est couplée avec une crise spécifique du système bancaire suisse.

Ce projet fait au moins autant sens en période de crise, dès lors qu'il véhicule un message offensif, aussi bien sur le plan économique que culturel ou environnemental. L'expo pourrait être le rendez-vous symbolique d'une relance économique en 2010 et nous ne pouvons pas en être absents. On peut estimer que ce projet constitue une mesure de relance (modeste mais néanmoins forte sur les plans stratégique et symbolique) de la Ville de Genève, le crédit demandé au Conseil municipal représentant moins de 0,07% du budget annuel de la Ville de Genève.

De plus, le plan de financement susmentionné montre qu'il existe une marge de sécurité, dès lors que le potentiel des sources possibles n'est pas encore épuisé, alors que le budget minimal est proche d'être couvert.

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 700 000 francs au titre de subvention unique à l'association des trois villes «World Expo 2010 Shanghai Basel Geneva Zurich» en vue de la réalisation d'un projet de pavillon commun sur le thème de l'eau en milieu urbain lors de l'Exposition universelle de Shanghai en 2010.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2009.

Proposition: pavillon à l'Exposition universelle de Shanghai 2010

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2009 sur la cellule A80010 («Conseil administratif»), nature comptable 365000, sous un OTP à créer avec l'intitulé «Association des trois villes World Expo 2010 Shanghai Basel Geneva Zurich».

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a deux ans et demi, le Conseil administratif a organisé un forum sur la qualité de vie auquel vous êtes nombreux à avoir assisté. Près de 350 élus de villes importantes du monde entier étaient venus à Genève pour cette occasion, dont une trentaine de maires chinois de villes moyennes ou grandes. Bernard Kouchner – qui n'était pas encore ministre des Affaires étrangères de la France – avait fait une conférence remarquable.

A la suite de ce forum, la Chine – et notamment la Ville de Shanghai – a décidé, pour la première fois dans l'histoire, d'attribuer des pavillons à des villes lors de l'Exposition universelle de 2010. Ces villes devront montrer leur savoir-faire dans le domaine de la qualité de vie. Trois villes ont été retenues par un comité helvétique de sélection pour représenter la Suisse: Bâle, Zurich et Genève. Le pavillon des trois villes suisses montrera les progrès que nous avons effectués depuis quelques années – environ trente ans, en ce qui concerne Genève – en matière d'assainissement des eaux. Je pense que c'est important.

Les élus municipaux en Chine sont conscients que, malgré le ralentissement observé ces derniers temps, le développement presque anarchique de l'industrie, du commerce et de la finance en Chine entraîne l'incapacité de maîtriser certains phénomènes comme la pollution de l'eau et de l'air. Ils s'intéressent donc de près au savoir-faire de la Suisse dans ce domaine. A Genève, il y a trente ans, on ne pouvait quasiment pas se baigner dans le lac Léman tant il était sale, car on n'avait pas maîtrisé l'évacuation des phosphates et d'autres matières chimiques dans le lac. Ce n'est pas encore tout à fait le cas, je crois, mais peut-être Alexandre Wisard nous donnera-t-il davantage de précisions à ce sujet, qu'il connaît mieux que moi. En tout cas, grâce à l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), nous avons fait des progrès considérables en matière de dépollution des eaux, et c'est ce que nous montrerons au pavillon des villes suisses à Shanghai.

Malheureusement, la crise économique a montré le bout de son nez chez nous aussi, et nous avons dû redimensionner ce pavillon à la baisse, afin qu'il coûte moins cher. Pas plus tard que ce matin, j'ai participé à une réunion à ce sujet à Berne, avec le maire de Zurich et le maire de Bâle, Guy Morin – vous savez que le président du Conseil d'Etat bâlois porte également le titre de maire. Néanmoins, Mesdames et Messieurs, ce projet reste un très beau projet, comme vous avez pu le constater en regardant les plans fournis en annexe de la proposition PR-693.

L'Exposition universelle de 2010 à Shanghai accueillera environ 80 millions de visiteurs, dont de nombreux leviers d'opinion en Orient, en Extrême-Orient et en Amérique. Shanghai est plus proche des Etats-Unis que de l'Europe... De nombreux maires du monde entier viendront visiter non seulement le pavillon national suisse, mais également celui des trois villes.

Autre aspect important de ce projet: ce pavillon est un prétexte pour que trois villes suisses travaillent ensemble. On a souvent reproché à la Ville de Genève de regarder plutôt du côté de Bamako que de Berne, Zurich ou Bâle... Eh bien, dans le cas présent, nous avons collaboré avec l'ancien maire de Zurich, puis avec la nouvelle maire qui lui a succédé le 1^{er} mai, Corinne Mauch, ainsi qu'avec Guy Morin, maire écologiste et président du Conseil d'Etat de Bâle. C'était une façon de mieux se connaître, entre villes suisses importantes – Zurich, Bâle et Genève sont les trois plus grandes villes de notre pays.

Malgré la crise économique, nous avons fait le pari que 50% de l'apport financier nécessaire à la réalisation de notre pavillon viendrait du privé. Ce matin, nous avons reçu une bonne nouvelle: un grand sponsor dont je ne dévoilerai pas le nom – les maires de Zurich et de Bâle ne m'y ont pas autorisé – participera au projet à hauteur de 650 000 francs. Je le répète: environ la moitié des 5,5 millions de francs que coûtera le pavillon des trois villes suisses devra être trouvée par sponsoring; nous avons déjà des engagements assez fermes de sponsors à cet égard. L'autre moitié de la somme sera versée par les pouvoirs publics zurichoïis, bâlois et genevois.

L'Etat de Genève, par la bouche du conseiller d'Etat Unger, nous a promis son soutien par le biais de la Direction générale de l'eau, qui dépend du Département du territoire, ainsi que du Service de la promotion économique et du Service cantonal du développement durable, rattachés au Département de l'économie et de la santé. Nous avons également reçu des promesses de soutien de la part des Services industriels de Genève (SIG), de la Fondation Braillard Architectes, de Merck Serono – dont le siège se trouve à Genève – de l'ASL dont j'ai parlé tout à l'heure, ainsi que de la Commission internationale pour la protection des eaux du lac Léman (CIPEL). Voilà nos partenaires. Nous peaufinerons encore les relations que nous pourrons avoir avec eux, mais je pense que ce projet va dans le bon sens.

Ces derniers temps, comme nous le savons tous, la Suisse a été passablement chahutée. Nous avons certainement souffert, aussi bien au niveau municipal que sur le plan national, d'un repli sur nous-mêmes. Nous devons maintenant être beaucoup plus présents sur la scène internationale, dans les réseaux de villes comme l'Association internationale des maires francophones (AIMF). Vous vous souvenez certainement que je me suis rendu à l'assemblée générale de cette association à Québec, en octobre 2008; or, la semaine suivante se tenait le som-

Proposition: pavillon à l'Exposition universelle de Shanghai 2010

met des maires francophones, où la Suisse s'est excusée au dernier moment, ce qui a été très mal vu. Je pense que nous devons tirer les leçons de ce passé récent et nous dire que vendre – dans le bon sens du terme – la Suisse lors de manifestations telle que l'Exposition universelle de Shanghai est une manière de défendre non seulement notre pays, mais également trois villes – dont la nôtre. Pour le tourisme, c'est très important, et Genève Tourisme l'a bien compris, puisqu'il nous soutiendra.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande vraiment d'accepter la proposition PR-693. Dernièrement, j'ai réuni à ce sujet les chefs de groupe de tous les partis politiques représentés dans cet hémicycle, et il me semble que la plupart d'entre eux ont réservé un bon accueil à ce projet. Je vous remercie de faire de même ce soir.

Préconsultation

M. Jacques Hämmmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, on pourrait s'interroger, dans la conjoncture actuelle, sur la pertinence d'une dépense de 700 000 francs qui, pour sa plus grande part, ne sera pas consommée à Genève.

L'étude de ce problème fait ressortir deux éléments: tout d'abord, le tourisme chinois connaît une fulgurante expansion. Comme le rappelait le forum de coopération touristique Europe-Chine, qui s'est déroulé à Genève en juin 2007, les experts estiment que la Chine occupera en 2020 le premier rang des puissances touristiques mondiales.

Ensuite, il y a le problème de l'eau en Chine. Si Shanghai, où doit se tenir l'Exposition universelle, est relativement préservé, en dépit de la remontée d'eau salée qui crée des problèmes dans les infrastructures urbaines, plus grave est la situation dans la région de Beijing. En effet, les autorités chinoises ont dû envisager le détournement des eaux du Yangtsé du sud vers le nord. Toutefois, ce projet est retardé, en raison des risques écologiques qu'il entraîne. Pour en arriver à prévoir de telles solutions, il faut que la Chine soit dans une situation grave; tout doit donc y être fait pour assurer la préservation et la gestion de l'eau.

Dès lors, notre exemple helvétique pourrait certainement avoir une réelle utilité. Notre investissement pour le pavillon des villes serait donc doublement utile: il contribuerait au tourisme, qui influe directement sur notre économie, et à la gestion des eaux en Chine, domaine où nous avons acquis une certaine expérience qui pourrait servir à cet immense pays aux problèmes d'eau cruciaux.

Toutefois, l'Union démocratique du centre pose deux conditions à son soutien à ce projet: d'une part, il convient d'éviter résolument que la participation

des villes suisses à l'Exposition universelle de 2010 ne donne lieu à des voyages d'étude ou de représentation couverts par le budget global de la manifestation, ce dont certains se réjouissent peut-être déjà... Pas de *Beamten Tourismus*, comme on dit dans la Berne fédérale.

D'autre part, afin de bénéficier pleinement des retombées de l'effort financier auquel nous sommes prêts à souscrire, il convient d'écarter sans ambages toute velléité d'immixtion dans la politique intérieure chinoise. Plus clairement: la sagesse et le respect envers ceux qui nous reçoivent doivent absolument nous interdire des interventions dans la politique interne à la République populaire de Chine, notamment en ce qui concerne les délicats problèmes du Tibet ou des droits de l'homme. Compte tenu de la sensibilité extrême-orientale en ce domaine, une violation de cette règle de conduite risquerait inévitablement de réduire à néant notre investissement.

Nous préconisons le renvoi de la proposition PR-693 à la commission des finances.

M. Alexandre Wisard (Ve). Contrairement à l'Union démocratique du centre, le groupe des Verts soutiendra sans conditions la participation de la Ville de Genève à l'Exposition universelle 2010 à Shanghai. Ce projet de pavillon nous plaît beaucoup, pour plusieurs raisons. La première, c'est qu'il instaure une dynamique commune entre trois grandes villes de Suisse: Zurich, Bâle et Genève. Ensuite, il est fondé sur une thématique qui nous est chère, à nous les Verts: la gestion de l'eau.

M. le maire évoquait tout à l'heure l'amélioration spectaculaire de la qualité des eaux du lac Léman. En effet, il y a quarante ans, on ne pouvait pas s'y baigner; aujourd'hui, à 15 m du bord, on peut boire l'eau sans danger... Il me semble que cette évolution est très significative, et qu'elle est très «vendable» auprès de nos amis chinois.

J'aimerais encore souligner un dernier aspect de la proposition PR-693: le budget du pavillon des villes suisses est modeste, vu l'ampleur de l'événement. Ce montant nous paraît tout à fait raisonnable, c'est pourquoi nous soutiendrons ce projet et renverrons la proposition à la commission des finances.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien a participé aux deux séances organisées par le magistrat au sujet du pavillon des villes suisses à l'Exposition universelle 2010 à Shanghai. Nous sommes vraiment séduits par la qualité de ce beau projet! Il est beau par sa symbolique: l'eau est le bien le plus précieux au monde. Et

comme la Suisse et Genève ont un peu mal à leur image, nous aurons là un moyen de montrer qu'il ne faut pas se contenter de croire aux stéréotypes bien connus – les banques, le chocolat et autres traditionnelles images largement véhiculées – mais qu'il y a également, en Suisse, du génie, du savoir-faire, de l'intelligence au bénéfice de la pureté de l'eau et de son assainissement en milieu urbain.

Nous sommes donc tout à fait positifs envers ce projet. En outre, il représente l'engagement de trois villes importantes que sont Bâle, Genève, Zurich, et il peut donner lieu à un partenariat intelligent entre la Ville, l'Etat et le privé. Enfin, nous apprécions le fait que ce projet fera rayonner la Ville de Genève. Nous ne pensons pas que la somme demandée par le magistrat soit excessive, quand on pense que la dépense porte sur six mois: six mois de représentation des villes suisses et de Genève à Shanghai. C'est une occasion importante d'établir des contacts et de mener une opération d'investissement intellectuel et touristique. Bravo pour ce projet! Bravo au magistrat de s'y être engagé avec ses collègues maires de Suisse! Nous espérons vivement que la Ville de Genève pourra en bénéficier.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Le groupe socialiste s'associe, bien sûr, aux louanges émises sur ce projet par les autres groupes. Pour notre part, nous aimerions souligner trois éléments à ce sujet.

Tout d'abord, il s'agit d'un projet conduit par trois villes, comme l'a souligné M. Tornare. Or il nous semble très important que les villes suisses se rassemblent aujourd'hui autour d'un projet qu'elles portent pleinement, qui allie la thématique historique à celle de l'eau, aussi bien à travers les âges que sur le plan contemporain. A l'image de la Confédération, ce projet montre que plusieurs villes peuvent viser ensemble un objectif commun chargé de sens.

Quant à la thématique de l'eau, comme d'autres l'ont souligné avant moi, il y a beaucoup à dire. Non seulement elle est à la base des grands mythes de notre histoire – les barrages, par exemple – mais elle concerne en particulier Genève. Pensons au projet du «Fil du Rhône», par exemple, ainsi qu'à toutes les conquêtes de l'homme, qui a peu à peu réussi à maîtriser l'eau et qui redécouvre l'importance de ses cours d'eau par le biais des efforts de renaturation. On pourrait mentionner aussi les bains des Pâquis et de nombreuses autres réalisations à travers lesquelles Genève a lié son histoire à celle de l'eau.

Le dernier élément qu'il nous semble important de souligner, c'est le partenariat envisagé avec les villes chinoises. Par la thématique de l'eau, c'est la sauvegarde du patrimoine qui est concernée. Sans doute les villes chinoises ont-elles encore quelque chose à apprendre de nous en la matière. Elles qui se développent à une échelle inimaginable en Europe, elles veulent connaître nos expériences. Ces échanges sont fructueux, ils montrent que ces villes ont une histoire à préserver dans tout son éclat. A ce sujet, je rappelle la polémique qui a éclaté autour

des barrages construits en Chine où, pour maîtriser l'eau, on a fait disparaître nombre de villages et de traces historiques du peuple chinois. Selon nous, les échanges entre villes suisses et chinoises autour du thème de l'eau sont une façon de revaloriser l'ensemble du patrimoine historique chinois, tout en montrant que des projets d'avenir sont possibles. Nous sommes fiers de pouvoir participer à ce processus grâce au pavillon des villes suisses à l'Exposition universelle 2010 à Shanghai.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, toutes les personnes qui sont intervenues avant moi ont donné des arguments qui sont aussi les nôtres. Néanmoins, il me semble que nous devrions garder un peu de modestie devant ce colosse qu'est la Chine; imaginer que nous donnerons des leçons à un empire pareil, c'est un peu attendrissant...

Je rappelle, cependant, que la Suisse a été le premier pays à reconnaître la Chine, qui ne l'a certainement pas oublié – en tout cas, en tant qu'Etat. Ce projet de pavillon des villes suisses à l'Exposition universelle 2010 à Shanghai nous rend une petite part de ce que la Suisse a fait pour la Chine et du courage dont il a fallu faire preuve pour cela.

Je ne m'attarderai pas sur la thématique de l'eau et la politique à mener en la matière, car nous en avons déjà abondamment parlé et tout le monde en connaît l'importance. Mais le projet que nous présente ce soir M. Tornare contient une part de rêve, et c'est elle que nous voulons absolument favoriser. Nous trouvons très poétique l'image de notre petit pays et de notre petite ville à qui on offre un espace pour montrer qu'elle existe, et comment. C'est dans cette perspective que nous soutiendrons la proposition PR-693 avec enthousiasme: nous aimons les projets qui ouvrent la porte au rêve.

M. Manuel Tornare, maire. Je remercie tous les préopinants de s'être exprimés ainsi. Je suis confus d'entendre tous ces éloges! Je remercie M. Hämmerli de son intervention, et je tiens à lui dire que, pour l'instant, la plupart des voyages de représentants officiels en Chine ont été payés par le Bureau international des expositions à Paris. Je peux donc lui garantir que, vu le manque d'argent, nous faisons tout pour réaliser des économies sur la rubrique voyages en Chine. Par exemple, à la fin du mois de mai, j'irai donner une conférence à Pékin sur invitation d'une organisation internationale; cela me permettra – puisqu'il n'y a que deux heures d'avion entre Pékin et Shanghai – d'économiser au maximum l'argent du contribuable de la Ville de Genève. Mon voyage ne sera pas non plus aux frais des contribuables chinois, qui ont eux aussi des difficultés à l'heure actuelle. J'espère vous avoir rassuré, Monsieur Hämmerli.

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

Je passe maintenant à la question de la politique de la Chine. Dans la Grèce antique, il y avait une différence entre Sparte et Athènes. C'étaient deux cultures politiques différentes: Athènes la démocrate, Sparte l'autoritaire... Shanghai a toujours été une ville ouverte sur les océans, avec une tradition beaucoup plus démocratique que le reste de la Chine; c'est encore le cas aujourd'hui. Certains partis politiques interdits dans d'autres villes sont autorisés à Shanghai, par exemple. De toute manière, nous ne nous mêlons pas de la politique locale.

Dans ses Mémoires, Zhou Enlai exprime sa reconnaissance envers la Suisse, qui a effectivement été le premier pays à reconnaître la Chine populaire, grâce au conseiller fédéral radical Max Petitpierre. Zhou Enlai l'a répété en 1955, à Genève, lors de la conférence sur le désarmement. Il aimait beaucoup la Suisse.

Merci à Salika Wenger pour sa belle intervention! Je lui offrirai un livre magnifique que je lisais avec mes élèves, lorsque j'étais professeur de philosophie: *L'eau et les rêves*, de Gaston Bachelard.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des finances sont acceptés à l'unanimité.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner:

- la proposition du Conseil administratif du 27 août 2008 en vue de l'octroi de droits de superficie distincts et permanents (ou de toute autre forme d'accord, convention, acte ou servitude permettant la réalisation de l'opération) sur une partie des parcelles 3340 et 3384, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (à acquérir par la Ville de Genève), en vue de la réalisation, par des tiers partenaires, des constructions prévues dans le cadre de l'écoquartier sur le site des anciens terrains des Services industriels de Genève à la Jonction, soit:**
 - à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de la réalisation d'un immeuble de 80 à 100 logements sociaux pérennes de type HBM;**
 - à la coopérative Codha en vue de la réalisation de tout ou partie (part des droits à bâtir revenant à la Ville de Genève) d'un immeuble de logement coopératif et d'activités, comprenant en tout 80 à 100 appartements;**

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

- à la **Fondation des parkings en vue de la réalisation d'un parking pour les habitants du quartier et en compensation des places supprimées par le TCOB (PR-640 A)¹**;
- la **proposition du Conseil administratif du 27 août 2008 en vue de l'ouverture de trois crédits d'étude pour un montant total de 3 842 000 francs, soit:**
 - un **crédit de 3 150 000 francs destiné à l'étude de la construction de dépôts pour les collections patrimoniales des Musées d'art et d'histoire, du Musée d'ethnographie, du Muséum d'histoire naturelle et de la Bibliothèque de Genève sur les anciens terrains des Services industriels de Genève à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles 3340 et 3384, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;**
 - un **crédit de 442 000 francs destiné à l'étude d'aménagement des espaces publics et collectifs du futur quartier situé boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles 3340 et 3384, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;**
 - un **crédit de 250 000 francs destiné aux études relatives à l'élaboration du concept énergétique global, selon les objectifs définis dans la stratégie générale «100% renouvelable en 2050», à savoir le développement d'un quartier à énergie positive, c'est-à-dire qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme (PR-641 A)².**

Rapport de M. Pierre Rumo.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a examiné les deux propositions précitées lors de ses séances des 28 octobre 2008, 6, 13 et 27 janvier 2009, sous la présidence de M^{me} Anne-Marie Gisler.

Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier de ses notes de séances fidèlement prises et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

¹ Proposition, 1181.

² Proposition, 1213.

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

Pour le surplus, le rapporteur priera les membres du Conseil municipal de se référer aux propositions exhaustives PR-640 et PR-641 du 27 août 2008.

Le rapporteur rédigera son rapport sur la motion M-822, intitulée «Pour des écoquartiers participatifs», le plus rapidement possible afin qu'elle puisse être traitée lors des prochaines séances du Conseil municipal.

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, M. Gilles Doessegger, adjoint du Service d'urbanisme, M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département de la culture, M^{me} Marie-Hélène Giraud, chef du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, M^{me} Marie Fauconnet, responsable de l'Unité des opérations foncières

M^{me} Charollais signale qu'elle va profiter de cette audition pour faire un point de situation sur Artamis. Elle rappelle alors que le périmètre correspond à celui de l'ancien plan localisé de quartier (PLQ) et qu'il comprend des bâtiments qui doivent être conservés, et des bâtiments voués à la destruction. M^{me} Charollais rappelle ensuite qu'une partie des parcelles sont entre les mains de la Ville, soit la partie centrale du site qui demeure encore flottante et dont les limites seront arrêtées en fonction du projet choisi. Elle rappelle que les Services industriels de Genève (SIG) et le Canton sont également propriétaires de parcelles.

M^{me} Charollais précise que la Ville et le Canton resteront à terme les seuls propriétaires puisque les SIG vont se défaire des parcelles qu'ils possèdent encore. Elle signale ensuite que la négociation relative à la proposition PR-159 est toujours en cours.

Elle précise que la discussion porte sur la fixation d'un prix plus bas que convenu en raison de la pollution. Elle évoque ensuite la proposition PR-506 en mentionnant que les 600 000 francs ont servi à mettre en place la démarche actuelle et que les 250 000 francs restant permettront de lancer le concours d'architecture. Elle explique encore que le PLQ 28878 du 25 juin 1997 sera abrogé afin de laisser la place à un projet réactualisé. Elle rappelle ensuite que le projet d'assainissement va entraîner la destruction de plusieurs bâtiments et que le site sera utilisé pour la construction d'un écoquartier, d'un dépôt pour les biens culturels de la Ville. Elle ajoute qu'un demi-groupe scolaire et un parking souterrain sont également prévus. Elle termine en mentionnant que des aménagements extérieurs de qualité sont souhaités et que l'ensemble du projet doit faire l'objet d'une démarche participative.

M^{me} Charollais explique ensuite qu'une association entre les partenaires constructeurs a été faite dès le départ, ce qui a entraîné la création d'une structure de gestion. Elle ajoute que les bâtiments de logements se répartiront en trois

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

lots, un tiers pour la fondation et le reste pour les deux coopératives. Elle précise qu'un appel à candidatures a été lancé et que les candidats retenus sont la fondation pour la Ville de Genève, la Codha et la coopérative des Rois. Elle répète que la Ville construira le demi-groupe scolaire ainsi que les dépôts pour les biens culturels. Quant à la fondation des parkings, elle prendra en charge le parking. Elle signale alors qu'un premier document, soit un contrat de société simple, est en train d'être rédigé. Elle ajoute que le but est de mettre ensemble tous ces partenaires et de coordonner le tout. Elle remarque encore que les partenaires sont liés entre eux jusqu'à l'obtention des autorisations. Elle précise que cette société sera dissoute lorsque le projet aura été réalisé. Elle termine en mentionnant que cette société devra en outre créer une structure en faveur de la démarche participative sur le quartier. Elle explique encore que le planning est rétroactif, la cible étant pour fin 2011 en ce qui concerne les travaux d'assainissement. Elle précise que le processus du concours durera une année et qu'il se déroulera en deux tours, ouvert à tous les architectes de Suisse et d'ailleurs. Elle ajoute que le premier tour sélectionnera six ou sept dossiers, qui seront ensuite précisés dans le second tour. Elle mentionne qu'il s'agira dès lors de définir l'image directrice, sans doute sous la forme d'un PLQ. Elle remarque que cette démarche nécessitera également une année. Elle pense que les opérateurs pourront commencer la construction à la mi-2011.

Elle remarque alors que la proposition PR-640 vise donc à octroyer des droits de superficie à la fondation de la Ville de Genève pour 80 à 100 logements de type HBM, à faire de même avec la Codha pour 80 à 100 logements plus des activités. La Fondation des parkings est également incorporée dans cet exercice. Elle rappelle qu'il n'est bien évidemment pas encore possible de savoir exactement où se situeront les logements, mais elle mentionne que de nombreux critères comme la mixité, la qualité et des espaces publics conviviaux sont pris en compte.

M^{me} Charollais remarque ensuite que la proposition PR-641 concerne, quant à elle, les crédits nécessaires pour mener à bien les études, une fois le concours jugé. Elle précise que ce crédit concerne les dépôts, les espaces publics et la solution énergétique.

Elle rappelle en l'occurrence que les collections patrimoniales sont stockées pour le moment dans des conditions discutables et que l'excavation qui va être réalisée à Artamis permettra de répondre parfaitement aux besoins s'élevant à environ 10 000 m². Elle précise encore que les profondeurs de l'assainissement oscilleront entre 2 et 7 m.

M^{me} Koelliker distribue alors un document et explique que l'idée d'accroître les dépôts patrimoniaux est ancienne mais qu'elle a été abandonnée il y a quelques années au profit de projets plus particuliers. Elle mentionne toutefois, après

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

le cambriolage du Musée de l'horlogerie, que les assurances ont fixé des conditions draconiennes et qu'il est apparu que la meilleure solution était d'avoir un seul site présentant tous les paramètres nécessaires et exigés. Elle ajoute qu'une première solution avait été de privilégier un bâtiment hors sol, une solution abandonnée à la demande des assurances, qui préféraient une solution en sous-sol. Elle explique que la réflexion a ensuite porté sur plusieurs pistes de réflexion mais qu'il est apparu rapidement que les perspectives offertes par le projet Artamis constituaient la meilleure option.

Elle signale alors que la surface de stockage actuelle est de 15 000 m² pour la conservation des biens patrimoniaux et que seuls 20% de cet espace répondent aux normes. Elle ajoute que cette surface est en outre insuffisante, ce qui nécessite l'obligation de louer des locaux très onéreux à l'extérieur. Elle précise que les conditions hydrométriques de ces locaux sont en outre mauvaises. Elle ajoute qu'aucun conservateur ne peut travailler dans des locaux borgnes. Elle répète qu'Artamis représente donc une opportunité unique pour créer enfin des dépôts corrects et des lieux de travail décents. Elle mentionne que cette solution permet en outre de s'épargner des locations et d'éviter des dégradations sur les œuvres. Elle pense que cela permettra également de réduire les transports tant des œuvres que des personnes. Elle déclare encore que cette solution vient également renforcer le crédit de la Ville auprès de potentiels donateurs.

M^{me} Cerda remarque que le sous-sol permet de s'affranchir des conditions météo extérieures et de garantir un environnement stable. Elle ajoute que cela permet également d'optimiser l'énergie. Elle évoque ensuite le crédit sur les études d'énergie en expliquant que ce projet représente une opportunité d'arrêter en amont un concept énergétique ambitieux. Elle mentionne qu'il est ainsi possible de rêver à un quartier produisant de l'énergie. Elle précise qu'il s'agit en l'occurrence de trouver la bonne manière de travailler et de faire un inventaire de toutes les ressources (solaire, géothermie, fleuve, eaux usées, etc.). Elle ajoute que l'idée est de dégager les énergies renouvelables et de les mettre en adéquation avec les besoins et les bâtiments. Elle répète que ce sont ces équilibres qui doivent être étudiés. Elle remarque que les aspects techniques doivent également être étudiés.

M^{me} Cerda mentionne que c'est un travail qui se fera en partenariat avec un comité de pilotage. Elle pense que le montant de 250 000 francs est indicatif mais qu'il devrait suffire largement.

Une commissaire remarque que les liens avec le reste du quartier semblent inexistantes. Elle aimerait en savoir plus sur cet aspect. Elle demande ensuite ce qu'il en est de la démarche participative avec les habitants. Elle demande enfin des précisions à l'égard des autres points relevant d'un concept d'écoquartier, comme l'eau par exemple.

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

M^{me} Charollais répond que le projet d'Artamis revêt une complexité énorme, raison pour laquelle elle s'est concentrée dans sa présentation sur certains aspects. Elle ajoute que les demandes de crédit concernent pour le moment le site uniquement, ce qui ne signifie évidemment pas que les relations avec le reste du quartier n'existent pas. Elle précise que c'est l'étude qui doit définir ces aspects, et plus particulièrement les cheminements. Elle rappelle par ailleurs qu'un certain nombre de lieux dans la proximité d'Artamis seront revus dans le cadre du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB).

M^{me} Charollais mentionne ensuite que la participation des habitants est nécessaire mais elle ne croit pas qu'il soit adéquat d'avoir des représentants des habitants au niveau du concours et ce, de manière permanente. Elle ajoute que l'association «Pour que pousse Coquelicot» avait été approchée pour assurer cette démarche participative mais que, malheureusement, cette association n'est pas entrée en matière. Elle remarque ensuite que les autres points d'une notion d'écoquartier sont précisés dans les cahiers des charges en phase d'élaboration.

A une commissaire déclarant qu'il devrait être possible d'intégrer la population en amont d'un tel projet, M^{me} Charollais répond qu'il est nécessaire de distinguer les différentes formes de participation. Elle rappelle qu'il faut pour le moment définir une image, soit des mètres carrés et des nombres de pièces, des décisions relevant des maîtres de l'ouvrage.

A un commissaire signalant qu'il pensait que les notions HBM et HLM étaient révolues et qu'on ne parlait plus que de logements d'utilité publique (LUP), M^{me} Charollais explique que ces notions permettent encore de définir le standard des bâtiments.

Audition de M. Michel Schweri, président de l'Association des habitants de la Jonction, de M. Mirko Weber et de M^{me} Myriam Polatti, membres

M. Weber prend la parole et signale que les habitants sont enthousiastes à la perspective d'un écoquartier. Il ajoute que le souci porte en revanche sur le saucissonnage du site et sur la carence de l'offre culturelle. Il mentionne avoir l'impression que c'est une véritable *tabula rasa* qui est opérée.

M. Weber déclare par ailleurs que le processus d'élaboration participatif de l'écoquartier laisse à désirer puisque les habitants n'apparaissent absolument pas dans la proposition, à l'exception du passage concernant la gestion du site.

M. Weber remarque que son association demande donc des précisions sur les interlocuteurs qui seraient retenus et sur la structure idéale qui devrait assurer le suivi de la participation. Il ajoute que l'association est volontaire pour représenter les habitants, les commerçants et les artisans du quartier. Il évoque ensuite le

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

concours et déclare avoir l'impression d'une trop grande diversité engendrant un flou. Il pense en l'occurrence que le danger serait de voir une concrétisation du résultat du concours sans plus de concertation.

Il signale encore que l'association demande également à ce que le concours porte sur l'ensemble du projet. Il mentionne que le périmètre est également mal défini pour le moment.

M. Weber évoque ensuite l'école devant être construite et déclare que des doutes existent quant à son intégration. Il déclare également que le stockage d'œuvres dans le centre-ville n'apporte rien, raison pour laquelle l'association demande que les dépôts soient réévalués. Il pense qu'il serait plus pertinent de mettre à profit ces espaces pour la culture. Il en vient alors au parking et déclare que l'association craint qu'il accueille des besoins extérieurs au site. Il déclare que c'est donc la raison pour laquelle l'association demande une limitation stricte de ce parking, qui devrait figurer d'un seul tenant et non scindé en deux entre la Ville et le Canton. Il évoque également les logements en remarquant que la situation semble à cet égard relativement claire. Il rappelle en l'occurrence que trois types de partenaires très différents ont été retenus. Il regrette toutefois qu'aucun de ces partenaires ne s'inscrive dans l'esprit d'un écoquartier. Il ajoute que les surfaces annoncées laissent présager une grande densité, empêchant la création d'espaces extérieurs dignes de ce nom. Il termine en mentionnant que des pistes de réflexion sont également indiquées dans le document remis à la commission. Il répète que l'association demande à être partie prenante dans ce projet, si la notion d'écoquartier basée sur un processus participatif est conservée. Il pense que l'association pourrait en l'occurrence siéger dans le jury du concours.

Il précise être architecte et bien connaître la question. Il rappelle alors que le point commun entre tous les projets de ce type se révèle être le processus participatif. Il remarque que rien n'est dit de bien concret sur ce point. Il ajoute qu'un fonds est même alloué pour la future gestion des lieux, ce qui laisse entendre que quelqu'un sera engagé pour ce faire, alors que normalement les habitants devraient s'occuper bénévolement du lieu.

M. Schweri évoque alors une friche industrielle à Marseille ayant fait l'objet d'un projet similaire. Il explique que l'architecte en charge de ce projet avait commencé l'exercice en ouvrant un bistro afin d'avoir un lieu de ralliement.

M^{me} Poiatti intervient et déclare que le quartier est saturé et qu'il est étonnant que l'existant ne soit pas pris en compte dans le projet. Elle remarque ainsi qu'il n'y a pas de lien avec l'Usine ou avec les deux écoles à proximité. Elle a l'impression que ce projet est un patchwork des différents besoins et que tout cela signifie un manque de réflexion. Elle ajoute que ce projet pourrait donc être développé n'importe où, sans aucun recours à un processus participatif.

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

Audition de M. Jacques Mino, M. Miltos Thomaidès et M. Roberto Brogginì, représentants de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social

M. Thomaidès prend la parole et déclare que sa fondation est en train de préparer le concours d'architecture et d'urbanisme.

Une commissaire demande si la fondation a une expérience dans les démarches participatives. Elle se demande également comment imaginer le rôle des habitants dans une démarche de ce type.

M. Mino répond que la fondation gère des logements mais que c'est la première fois qu'elle s'investit dans une démarche participative.

Il précise toutefois que la fondation a l'habitude d'une politique de proximité avec ses locataires. Il explique ensuite que la fondation a rencontré la Codha afin de savoir comment cette dernière va déterminer les personnes.

Il signale cependant qu'il est difficile de savoir qui seront les habitants. Il évoque à cet égard Sécheron, où la fondation possède 94 logements, en remarquant que même deux ans avant la fin des travaux, il demeure presque impossible de savoir quels seront les locataires. Il mentionne ensuite qu'une association d'habitants sera créée sur le site afin de le gérer.

M. Brogginì prend la parole et rappelle qu'Artamis est un périmètre et non un quartier. Il déclare ensuite que la fondation a suivi des séminaires afin d'en savoir plus sur les écoquartiers. Il précise par exemple que les formulaires d'inscription comporteront à l'avenir une case proposant une vie participative.

Il signale ensuite que la fondation a beaucoup de peine à louer les places de parc dans ses parkings, raison pour laquelle elle attire l'attention des participants sur cette question.

M. Mino déclare ensuite que la mixité inhérente à un écoquartier est par contre un aspect que la fondation connaît depuis longtemps. Il ajoute que la demande actuelle porte sur des logements adaptés à des personnes légèrement handicapées mentales. Il mentionne que la mixité signifie également des logements différenciés et c'est pourquoi la fondation demande des appartements avec plusieurs nombres de pièces.

Audition de M. Alain Vaucher, M^{me} Caroline Gaulis et M^{me} Anne Keller, représentants de l'association «Pour que pousse Coquelicot»

M. Vaucher prend la parole après la lecture et déclare qu'un échange de courriers s'est déroulé entre les autorités et «Pour que pousse Coquelicot».

Il explique que ce dernier ne souhaite pas cautionner ce projet qui n'a pris en compte aucune des remarques du collectif. Il signale alors qu'il est prévu d'appliquer la norme Minergie qui est déjà en cours en Ville de Genève.

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

M. Vaucher ajoute que le nombre de places de voitures n'est même pas précisé dans le projet, lequel n'impose pas de processus participatif. Ce dernier rappelle en outre que les autorités ont refusé qu'un opérateur s'occupe exclusivement des activités, ce qui aurait pourtant été une garantie. Il déclare encore qu'il existe également un problème avec la décontamination puisque des bâtiments sont conservés. Il pense qu'il est curieux que les pollueurs décident de la dépollution.

M^{me} Gaulis ajoute qu'il est nécessaire de se mettre face aux réalités et de prendre ses responsabilités. Elle remarque également qu'il existe des antagonismes dans le projet.

M. Vaucher mentionne que la société simple qui est créée prévoit des indicateurs et il déclare qu'il est curieux que les opérateurs fixent ces indicateurs.

M^{me} Gaulis pense qu'un suivi académique de l'exercice est nécessaire afin de valider le projet.

M. Vaucher déclare encore que le processus prend du retard et qu'il faudrait en profiter pour améliorer la participation.

Une commissaire intervient et déclare que les critères de l'Agenda 21 doivent intégrer le cahier des charges. Elle rappelle par ailleurs qu'il a été dit que les acteurs devaient étudier les possibilités afin de mettre en place un processus participatif. Elle se demande alors si «Pour que pousse Coquelicot» présentera un projet.

M. Vaucher répond que le projet que «Pour que pousse Coquelicot» pourrait présenter serait hors concours.

Une commissaire déclare qu'il y a un paradoxe dans le communiqué qui a été lu par rapport à la décontamination, que «Pour que pousse Coquelicot» aurait voulu maximale, et avec son souhait de maintenir certains bâtiments.

M. Vaucher répond par la négative en déclarant que l'idée était de décontaminer au maximum sans tout raser.

M^{me} Gaulis rappelle qu'il n'y a pas eu d'avis d'expert indépendant sur la pollution de ce site. Elle ajoute que c'est sur le troisième rapport non publié que la décontamination a été déterminée.

Audition de M^{me} Françoise Chappaz, représentante du WWF Genève

M^{me} Chappaz signale que le WWF considère qu'un écoquartier est un ensemble de logements, de services, d'activités et de services publics. Elle ajoute que les documents reçus ne comportent pas de chiffres. Elle évoque ensuite la proposition PR-640 et déclare qu'il serait sans doute pertinent de mettre en place un

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

mandat d'études parallèles, puisque les projets appartiendraient au final à la Ville de Genève. Elle en vient alors au label du WWF et déclare que ce dernier définit un certain nombre de critères et d'objectifs.

M^{me} Chappaz pense qu'un plan d'action détaillé global serait nécessaire. Elle ajoute que ce n'est qu'une fois ce dernier défini qu'il serait possible de fixer les droits de superficie. Elle pense que les crédits d'étude devraient être remis dans une globalité. Elle rappelle en outre que tous les acteurs doivent signer une convention afin de respecter les différents paramètres. Elle remarque ensuite que le WWF propose un intégrateur des critères afin de garantir un véritable éco-quartier. Elle explique que cette personne va chercher les bons intervenants et les entreprises les plus pertinentes et mettre en réseau les différents participants. Elle mentionne que le forum peut alors débiter afin de rajouter ou de retrancher ce qui doit l'être. Elle termine en mentionnant que le WWF octroie le label une fois la construction réalisée et opère par la suite des mesures tous les cinq ans, pendant quinze ans.

A une commissaire demandant si le WWF a déjà passé des contrats à Genève, M^{me} Chappaz répond que son organisation a trois contrats en Grande-Bretagne, un au Portugal et un au Canada. Elle remarque qu'à chaque fois un seul et unique promoteur mène le projet.

A une commissaire demandant si le promoteur paie également les équipements publics, M^{me} Chappaz répond que ces promoteurs participent. Elle signale en l'occurrence que Losinger paierait l'école pour avoir un quartier labellisé. Elle signale encore que les promoteurs des Communaux d'Ambilly sont très intéressés par ce label.

M^{me} Chappaz répond qu'un plan d'action est nécessaire, tout comme des chiffres. Elle remarque qu'un processus participatif est une affaire de professionnels. Elle ajoute que c'est l'association de quartier qui reprend à terme le relais de ce processus. Une commissaire évoque le parking souterrain et elle se demande si c'est un aspect compatible avec le label WWF.

M^{me} Chappaz acquiesce en mentionnant que la norme est de 0,5 par logement, ce qui est relativement faible à Genève. Elle mentionne cependant que le parking prévu vise également à supprimer des places en surface, ce qui est une bonne chose. Elle déclare alors que le travail fait jusqu'à présent est bon mais qu'il reste encore de nombreuses choses à réaliser.

Audition de M. Alain Charlet, président de la Coopérative des Rois

M. Charlet prend la parole et mentionne que la coopérative de la rue des Rois date de 1975 et regroupe une soixantaine d'appartements. Il ajoute que la coopérative comptabilise 18 millions de francs de valeur à l'actif. Il explique que

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

cette coopérative avait été financée par la Caisse d'épargne et qu'elle avait suffisamment bien fonctionné pour pouvoir racheter des immeubles à Chêne-Bourg, pour 2,75 millions de francs d'état locatif. Il précise qu'il est l'administrateur de la coopérative, qui se trouve donc dans une bonne situation financière. Il signale ensuite que les loyers, s'ils sont libres, demeurent très bon marché.

M. Charlet explique encore que la coopérative a été approchée pour le projet d'Artamis, car, d'une part, elle en est la voisine et, d'autre part, elle est relativement sollicitée dans le secteur. Il rappelle alors que trois partenaires construiront sur cette parcelle 90 appartements chacun et qu'un contrat de société simple est en train d'être rédigé. Il précise que c'est également le cas du règlement du concours. Il mentionne ensuite que l'enjeu est de créer un écoquartier réalisé par un architecte commun aux trois partenaires.

M. Charlet répond que définir un projet global entre les trois partenaires est une obligation. Il répète que le contrat de société simple est en train de se mettre sur pied. Il précise ensuite que le jury va prochainement être désigné. Il remarque par ailleurs que les trois partenaires ont la même optique et que l'objectif est de créer un écoquartier unitaire pourvu de deux tiers de logements sociaux.

A une commissaire qui demande si le tiers des logements construits par la coopérative des Rois sera en loyer libre, M. Charlet répond que sa coopérative et la Codha construiront chacune une partie de logements sociaux et une partie de logements en loyer libre. Il remarque que l'idée est également de réaliser des espaces publics et des rez-de-chaussée pour des activités. Il mentionne que l'accent sera bien évidemment mis sur la mobilité douce et sur les concepts écologiques d'énergie.

M. Charlet répond qu'une séance est prévue sur cette question. Il rappelle alors que l'État et la Ville doivent faire une étude sur le périmètre. Il précise qu'il semblerait même que le projet puisse être en énergie positive. Il déclare encore que les objectifs seront fixés et que l'idée est d'avoir des énergies 100% renouvelables. Il remarque que les capacités financières seront bien évidemment prises en compte. Il déclare toutefois que la coopérative n'a pas de marge de manœuvre puisque le projet est ficelé par la Ville et l'État, lequel, semble-t-il, rencontrerait des problèmes pour le financement des logements sociaux.

M. Charlet répond que la décontamination n'est pas le fait des coopératives. Il remarque ensuite que la coopérative devrait pouvoir tourner financièrement de par elle-même.

A une commissaire qui signale qu'un mandat d'études parallèles pourrait constituer une démarche intéressante, M. Charlet répond que la coopérative n'a pas voix au chapitre sur cette question, ajoutant que la Ville et l'État ont fait ce choix.

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

M. Charlet mentionne qu'il s'agit d'un architecte désigné par la Ville et l'Etat et qui coordonne l'exercice.

A une commissaire qui demande si la coopérative a pu donner son avis pour le cahier des charges, M. Charlet mentionne que les trois partenaires ont leur mot à dire à cet égard. Il précise que les seuls points d'interrogation concernent les problèmes politiques entre la Ville et l'Etat. Il signale que le Canton n'a pas encore donné de plan financier et répète que les problèmes politiques entre la Ville et l'Etat doivent encore se régler. Il remarque par ailleurs que personne ne sait ce qu'il en est exactement des LUP, ce qui complique passablement l'opération.

Discussion et votes

Le groupe A gauche toute! votera les deux propositions. Celui-ci ajoute que la commission a entendu la représentante du WWF, qui proposait de renvoyer les objets au Conseil administratif afin de les revoir, mais il ne croit pas que cela soit très réaliste.

Les socialistes déclarent être en faveur des propositions.

Les Verts acceptent en l'état la proposition PR-640. Ceux-ci ajoutent que des amendements sont par contre proposés pour la proposition PR-641, dans l'arrêté II, afin de respecter la motion «Artamis, ça se précise», qui avait été votée par le Conseil municipal. Ils proposent donc pour l'article premier: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 400 000 francs destiné aux aménagements publics et collectifs et des lieux autogérés du quartier.»

Les Verts pensent que c'est par le biais de ce crédit que l'on peut améliorer le processus participatif. Ils suggèrent encore un deuxième amendement, qui stipule «à condition que ces études prennent en compte une gestion participative», et un troisième pour l'article 4: «(...) de prévoir la construction d'une salle polyvalente».

Les Verts signalent que la salle polyvalente proposée appartient au programme prévu sur Artamis. Ils mentionnent cependant qu'il conviendrait de le mentionner quelque part, puisque ce n'est pas encore le cas. Ils demandent alors si le groupe A gauche toute! suivrait une version plus douce.

Les libéraux déclarent voter les deux propositions.

Le groupe démocrate-chrétien déclare avoir le sentiment que les services de la Ville ont fait un bon travail. Ce groupe ne votera pas les amendements proposés pour les propositions, car il pense qu'il ne faut pas les modifier. Il dit en revanche être séduit à l'idée d'indiquer dans la motion qu'il faudrait tendre du côté du label

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

WWF et de sa méthodologie. Il mentionne être frappé par le fait qu'un processus participatif est mis en avant pour un quartier qui n'existe pas encore.

Les Verts pensent que le label du WWF devrait être évoqué dans la proposition PR-641.

Le Parti démocrate-chrétien remarque qu'il faudrait également définir ce que l'on entend par «ressources».

Une commissaire d'A gauche toute! déclare ne pas être d'accord avec l'injonction portant sur la démarche participative. Elle ajoute que son groupe n'acceptera aucun amendement, à l'exception de celui concernant la salle polyvalente.

Le groupe de l'Union démocratique du centre déclare voter en l'état les deux propositions.

Une commissaire socialiste déclare que son groupe acceptera l'amendement portant sur la salle polyvalente, mais elle pense qu'il faudrait plutôt l'évoquer dans l'arrêté I.

Elle évoque ensuite le label WWF et mentionne ne pas croire qu'il faille l'associer à l'énergie, puisque le Service de l'énergie de la Ville fonctionne très bien.

Une commissaire Verte rappelle que l'obligation de faire participer la population à un projet de ce type est inscrite dans la loi fédérale. Elle ajoute que l'aménagement est traité dans l'arrêté II.

Une commissaire Verte rappelle que l'idée d'un lieu culturel autogéré avait été acceptée, mais elle remarque que le Conseil administratif ne semble pas en tenir compte. Elle mentionne qu'il faudrait l'indiquer dans l'article premier de l'arrêté II. Elle pense que ce serait un arrêté 4 au sein de la proposition PR-641 qu'il faudrait créer pour le label.

La présidente passe au vote de la proposition PR-640, laquelle est acceptée à l'unanimité des 14 commissaires présents (manque 1 démocrate-chrétien).

La présidente passe ensuite au vote de l'amendement portant sur la salle polyvalente dans la proposition PR-641, arrêté II, article premier: «... notamment une salle polyvalente du futur quartier situé boulevard Saint-Georges 21».

Cet amendement est accepté par 8 voix (2 AGT, 3 S, 3 Ve) et 6 abstentions (1 R, 2 UDC, 1 DC et 2 L)

La présidente passe ensuite au vote du deuxième amendement: «... notamment une salle polyvalente et un lieu culturel autogéré du futur quartier situé boulevard Saint-Georges 21».

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

Cet amendement est refusé par 6 non (2 AGT, 2 UDC, 1 PDC, 1 R) contre 3 oui (3 Ve) et 3 abstentions (3 S).

La présidente passe alors au vote du troisième amendement: «... notamment une salle polyvalente, à condition que cela se fasse de manière participative, du futur quartier situé boulevard Saint-Georges 21».

Cet amendement est refusé par 11 non (2 AGT, 3 S, 2 UDC, 1 DC, 2 L, 1 R) contre 3 oui (3 Ve).

Une commissaire des Verts propose pour l'arrêté IV: «Le Conseil administratif définit des objectifs pour le nouveau quartier dans le respect de l'objectif final One Planet Living du WWF.»

Une commissaire démocrate-chrétienne suggère plutôt de dire: «Le Conseil administratif vise l'obtention du label One Planet Living du WWF.»

La présidente passe au vote de ce nouvel arrêté IV proposé par le Parti démocrate-chrétien, lequel est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 1 R, 1 DC) et 6 abstentions (2 L, 2 UDC, 2 AGT).

La présidente passe alors au vote de la proposition PR-641 amendée, laquelle est acceptée par 8 oui (3 S, 3 Ve, 1 DC, 1 R) contre 2 non (2 UDC) et 4 abstentions (2 L, 2 AGT). (*Voir ci-après le texte des arrêtés I, II et III PR-640 et I et III PR-641 adoptés sans modification.*)

PROJET D'ARRÊTÉ II PR-641 AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 442 000 francs destiné à l'étude d'aménagement des espaces publics et collectifs, notamment une salle polyvalente, du futur quartier situé boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles 3340 et 3384, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 442 000 francs.

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite au bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie dans la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

PROJET D'ARRÊTÉ IV PR-641 NOUVEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de la commission de l'aménagement et de l'environnement,

arrête:

Article unique. – Le Conseil administratif vise l'obtention du label One Planet Living du WWF (World Wide Fund for Nature).

M^{me} Anne-Marie Gisler, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (R). La commission de l'aménagement et de l'environnement a examiné les deux propositions PR-640 et PR-641 en y liant la motion M-822, intitulée «Pour des écoquartiers participatifs». Il est tout à fait regrettable qu'elle n'ait pas pu figurer à l'ordre du jour de ce soir en même temps que ces deux propositions, puisque les auditions auxquelles a procédé la commission dans ce cadre portaient sur les trois objets ensemble.

Cela étant, les travaux de la commission ont essentiellement porté sur la proposition PR-641. La proposition PR-640 a été assez rapidement traitée, une fois auditionnés les différents services techniques, ainsi que les fondations et coopératives futures bénéficiaires des droits de superficie. Ceux qui ont lu le rapport auront d'ailleurs pu constater que le vote de cette proposition a été unanime. Ce ne fut pas le cas de la proposition PR-641, au sujet de laquelle toute une série d'amendements ont été proposés; la commission en a accepté certains, et pas d'autres.

Il est vrai que la problématique relative à l'utilisation de l'ancien site d'Artamis est davantage susceptible de soulever questions, discussions et divergences de points de vue, que le simple octroi de droits de superficie.

M. Pierre Rumo, rapporteur (AGT). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, il est vrai que les deux propositions

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

PR-640 et PR-641 ont été étudiées par la commission de l'aménagement et de l'environnement conjointement à la motion M-822 sur les écoquartiers participatifs. Si je n'ai pas rendu de rapport sur ce dernier objet, c'est parce que j'ai dû rédiger celui sur les deux propositions en urgence, vu les délais légaux impartis pour pouvoir lancer le concours d'architecture le 28 avril; M. Pagani en parlera peut-être tout à l'heure. Par conséquent, le rapport sur les propositions PR-640 et PR-641 devait absolument être déposé à temps – j'y suis parvenu il y a une quinzaine de jours – pour que nous puissions traiter aujourd'hui ces deux objets et, en principe, les voter.

Je prie mes collègues – notamment les Verts – de m'excuser de n'avoir pas pu rendre en même temps mon rapport sur la motion M-822. La commission l'a longuement traitée, et il m'était trop difficile de rédiger le rapport la concernant de manière à ce que nous puissions en débattre ce soir. Il me semble que nous pourrions traiter ce point lors de la prochaine session plénière du Conseil municipal, au mois de mai.

En outre, j'aimerais signaler une faute dans mon rapport sur les propositions PR-640 et PR-641. A la page 12, concernant l'amendement des Verts demandant d'ajouter la mention d'une salle polyvalente à l'article premier de l'arrêté II de la proposition PR-641, j'ai écrit qu'il avait été refusé par 10 non; en fait, il a été refusé par 11 non contre 3 oui – j'avais oublié de mentionner le vote positif des Verts. (*Corrigé au Mémorial.*)

Comme l'a dit M^{me} Gisler, la proposition PR-640 a été votée à l'unanimité par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Les amendements présentés concernant la proposition PR-641 ont, pour la plupart, été refusés. En revanche, à la suite de l'audition de M^{me} Chappaz, représentante du World Wide Fund for Nature (WWF), le Parti démocrate-chrétien a proposé un projet d'arrêté IV nouveau qui a été accepté par 8 oui et 6 abstentions. Cet arrêté est formulé comme suit: «Le Conseil administratif vise l'obtention du label One Planet Living du WWF (World Wide Fund for Nature).»

La proposition PR-641 ainsi amendée a été acceptée par 8 oui contre 2 non et 4 abstentions. Notre groupe s'est abstenu dans ce vote, mais peut-être changera-t-il d'avis aujourd'hui et acceptera-t-il cette proposition.

Premier débat

M. Jean Sanchez (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, je tenais à relever la qualité des interventions des collaborateurs de la Ville de Genève – en particulier du Service d'urbanisme – à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

Nous devons nous pencher sur ces projets complexes d'écoquartiers fondés sur un concept d'énergie positive; même s'il peut être avantageux d'y travailler de manière participative, il s'agira de rester attentifs à ce que les débats ne s'enlisent pas.

Pour conclure, le groupe libéral profite de rappeler qu'il est favorable à la mixité des logements et des activités. Nous voterons les deux propositions PR-640 et PR-641 telles qu'elles sont issues des débats de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Les Verts sont ravis d'entendre la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement et le rapporteur évoquer la motion M-822 pour des écoquartiers participatifs, qui a été étudiée conjointement aux deux propositions PR-640 et PR-641. Nous avons déjà eu du mal à la faire examiner par la commission en même temps que ces deux propositions, et nous sommes vraiment très déçus de ne pas pouvoir en débattre ce soir en séance plénière, car nous estimons que ces trois objets sont intimement liés. J'ai déjà fait cette remarque lors de la réunion des chefs de groupe avec le bureau du Conseil municipal. Il est faux de prétendre que le retard du dépôt du rapport sur la motion M-822 est dû à des délais légaux qui nous forceraient à discuter des deux propositions du Conseil administratif sans elle.

J'aimerais signaler une autre erreur dans le rapport de M. Rumo. Les votes sur les amendements ne sont pas du tout clairs, je reviendrai sur les détails tout à l'heure en redéposant les amendements des Verts refusés en commission.

Je commence par parler d'un aspect négatif, à nos yeux, de ce projet. Tout le monde s'en doute, c'est le parking! Comme nous l'avons déjà dit lors de l'entrée en matière, comme nous l'avons répété en commission et à de très nombreuses reprises, nous sommes très dubitatifs par rapport à ce parking souterrain. Il est censé remplacer les places de stationnement éliminées par l'arrivée du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB); certes, mais nous pensons que, si on crée un nouveau tram, c'est justement pour que les gens n'aient plus besoin de se déplacer en voiture! Nous trouvons donc étrange de vouloir remplacer les places de stationnement perdues à cause du tracé du tram mais, puisque tels sont les accords, nous sommes bien obligés de l'accepter.

Cependant, nous ne comprenons pas pourquoi il est toujours impossible de savoir combien de places contiendra ce parking. Il y aura celles qui remplaceront les places perdues du TCOB, et un ratio de places destinées aux habitants du futur quartier – c'est, du moins, ce que l'on nous dit. Mais combien de places cela représente-t-il, au maximum? Nous l'ignorons. Personne ne peut nous le dire, à l'heure actuelle. Puisque nous ne connaissons pas encore la réponse, nous ne

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

pouvons pas agir maintenant, mais nous veillerons à ce problème tout au long du processus de réalisation du tram et du parking.

Mais le projet présenté par le Conseil administratif comporte également des points positifs, bien sûr. Tout d'abord, nous saluons l'ambition de construire un écoquartier. Les Verts demandent depuis des lustres la création d'écoquartiers en ville, et nous aurons là un projet pilote pour la Ville de Genève; nous espérons qu'il sera réussi! Un écoquartier, c'est un quartier qui ambitionne d'avoir de hautes performances énergétiques et une grande qualité au niveau écologique. Sur ce plan, nous avons relativement confiance, car les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs seront mises en place.

Mais un écoquartier est aussi basé sur les notions de mixité et de participation; et là, nous avons un peu plus de craintes... Nous sommes ravis que la Ville ambitionne de construire des logements, un dépôt et des espaces publics dans le futur écoquartier aménagé sur l'ancien site d'Artamis. Mais il manque les activités! Nous ne sommes pas encore au clair sur leur localisation, leur importance, leur attribution... La participation est un point encore très déficient. Depuis le début, on nous dit que cet écoquartier sera géré de manière participative, mais nous craignons que la réalité ne soit tout autre que la théorie.

Quand on parle avec les gens, on s'aperçoit que personne – sauf ceux qui se passionnent vraiment et qui savent se renseigner – ne sait ce qu'est un écoquartier. Il m'est déjà arrivé de discuter avec d'autres personnes à propos de la faisabilité d'un écoquartier sur l'ancien site d'Artamis, si la Ville continuait à travailler de cette manière, et que m'a-t-on répondu? «Mais oui, c'est possible, d'ailleurs, je me suis acheté un vélo l'autre jour, et je soutiens les écoquartiers!» Voilà bien la preuve que les gens ne sont pas du tout au clair sur ce qu'est un écoquartier, car il ne se résume pas à cela!

Nous avons donc proposé en commission un amendement concernant la gestion participative de l'écoquartier, mais il a malheureusement été refusé. Nous demandions que les crédits d'étude ne soient débloqués que si cet aspect de la participation était garanti. Personne n'a voulu accepter cet amendement, alors que la motion M-822, qui demandait la même chose, avait été renvoyée en commission par le plénum. A Genève, on ne sait pas faire de la participation, car on ne l'a encore jamais fait! Quand une proposition du Conseil administratif stipule que le projet concerné a été étudié de manière participative, cela veut seulement dire qu'il y a eu une séance d'information publique... Nous espérons mieux! Nous déposons donc une nouvelle fois cet amendement.

Un autre amendement des Verts a été refusé en commission, alors qu'il aurait dû être accepté; il s'agissait d'étudier aussi la faisabilité d'installer des lieux culturels autogérés sur l'ancien site d'Artamis. Je rappelle que cette idée avait été acceptée au préalable par le Conseil municipal lors du vote de la motion M-742

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

«Artamis, ça se précise!». Malgré ce vote, quand nous posons des questions au Conseil administratif au sujet des lieux culturels autogérés, nous constatons que rien n'a été prévu sur l'ancien site d'Artamis. Voilà pourquoi nous voulions juste réinsérer cet amendement dans l'article premier du projet d'arrêté II de la proposition PR-641, afin d'avoir une garantie.

Enfin, nous avons déposé en commission un troisième amendement qui, lui, a été accepté: il demandait d'étudier aussi l'aménagement d'une salle polyvalente. Alors qu'on nous a souvent parlé de cette installation favorisant la participation, rien de tel ne figurait dans le projet d'arrêté initial...

La mise au point d'un concept énergétique est également prévue; nous en sommes ravis, et nous aimerions que le Conseil administratif soit très clair à ce sujet. Un amendement proposé par nos amis démocrates-chrétiens – il s'agit en fait d'ajouter un projet d'arrêté IV nouveau à la proposition PR-641 – demande à l'exécutif de tout mettre en œuvre pour adhérer aux conditions du programme One Planet Living du WWF. Cela nous permettra de nous assurer que le nouveau quartier construit sur l'ancien site d'Artamis sera bien un écoquartier. Contrairement à cette proposition, le WWF émet des objectifs concrets et chiffrés, et il prévoit des contrôles pour vérifier qu'ils ont été atteints ou, au moins, visés.

Le jury du concours est en train de se mettre en place, et nous sommes satisfaits de savoir qu'il comptera parmi ses membres des représentants de l'Association des habitants de la Jonction. On ne peut pas vraiment appeler cela de la concertation mais, au moins, le processus de requalification d'Artamis sera ouvert à tout le quartier, dans une vision large; c'est très bien.

J'en reviens maintenant aux amendements des Verts concernant les lieux culturels autogérés et la participation. Le premier consiste à ajouter ce qui suit dans l'article premier de l'arrêté II de la proposition PR-641:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 442 000 francs destiné à l'étude d'aménagement des espaces publics et collectifs, notamment une salle polyvalente, *et de lieux culturels autogérés...*»

Le deuxième amendement consiste à ajouter une seconde mention à ce même article premier de l'arrêté II de la proposition PR-641, en le formulant comme suit:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 442 000 francs destiné à l'étude d'aménagement des espaces publics et collectifs,

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

notamment une salle polyvalente, et de lieux culturels autogérés, *à condition que ces études se fassent de manière participative*, du futur quartier (...).»

Nous souhaitons que les crédits ne soient débloqués que si les études envisagées se font de manière participative. Le Conseil administratif devrait être d'accord avec nous, puisqu'il dit dans l'exposé des motifs que tous les partenaires se réuniront pour former une société simple; or, l'un des quatre buts de ladite société est justement de mettre en place un outil pour une gestion participative. Nous ne voudrions pas limiter cette démarche aux constructeurs partenaires de la Ville impliqués dans le projet, mais l'élargir aux habitants de l'écoquartier. Nous aimerions vraiment que des professionnels de la gestion participative des quartiers s'engagent dans ce sens.

J'invite donc le Conseil municipal à accepter nos amendements. Tout d'abord, je répète une fois de plus que l'idée des lieux culturels autogérés a déjà été acceptée par notre plénum par le biais de la motion M-742, «Artamis, ça se précise!». Ensuite, tous les lieux culturels autogérés sont en train de disparaître, à Genève! Des gens s'en plaignent et regrettent de vivre dans une ville morte – mais jamais personne ne se montre prêt à soutenir les lieux culturels autogérés! Puisque des sous-sols seront construits, nous pourrions y prévoir des activités qui plaisent aux habitants de l'écoquartier – ils pourront le dire grâce au processus participatif; les activités bruyantes pourraient ainsi avoir lieu en sous-sol ou en retrait, de manière à ne pas les déranger.

Quant à l'amendement sur les études participatives, vu que tout le monde appelle de ses vœux une gestion participative des lieux concernés, j'aurais de la peine à comprendre qu'il soit refusé. Espérons, au contraire, que nos amendements seront acceptés!

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Marc Froidevaux, vice-président.)

M^{me} Isabelle Brunier (S). Les socialistes n'avaient pas vraiment l'intention de prendre la parole, car ils étaient prêts à voter les propositions PR-640 et PR-641 sans aucun amendement. Or, à l'examen du rapport sur ces deux objets, nous nous sommes remis en mémoire deux éléments qui nous ont troublés concernant la proposition PR-641.

Tout d'abord, nous voudrions relever l'importance du crédit demandé – 3 150 000 francs – qui n'a absolument pas été discuté en commission. Nous pouvons battre notre coulpe, car nous n'avons pas posé de questions et nous l'avons voté tel. Mais il s'agit tout de même d'un montant gigantesque! Surtout si l'on

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

considère qu'il ne s'agit que d'un crédit d'étude, c'est-à-dire de 10% environ du coût total de la future réalisation... Certes, les dépôts pour les musées s'avèrent nécessaires, mais 30 millions de francs, c'est cher! Du coup, nous sommes un peu dubitatifs, et nous nous posons quelques questions sur le crédit demandé.

Le second élément qui m'a poussée à intervenir ce soir, c'est les amendements des Verts. Leur tactique se répète de plus en plus souvent: quand on chasse les amendements des Verts par la porte, ils reviennent par la fenêtre! Ils nous font le même coup pour tous les projets d'aménagement et de travaux! A chaque fois, leurs amendements refusés en commission sont déposés à nouveau en séance plénière, avec exactement les mêmes arguments. C'est quand même un peu fatigant, je trouve! Evidemment, on peut reconnaître aux Verts – et en particulier à leur cheffe de groupe au niveau municipal – une ténacité certaine...

Pour ce qui est de la participation, il est bien dommage, en effet, que le troisième rapport concernant la motion M-822 n'ait pas été déposé en même temps que ceux des propositions PR-640 et PR-641. Le plénum aurait pu y lire pour quelles raisons A gauche toute! et les socialistes ont refusé cette motion en commission. Enfin, je ne sais plus exactement le résultat du vote...

Toujours est-il que l'explication donnée par les Verts en commission sur leur conception de la participation était très mal ficelée, et elle recouvrait un concept qui ne nous séduisait pas. Heureusement qu'Artamis sera remplacé par des logements et un vrai quartier urbain; nous espérons qu'il sera destiné à la majeure partie de la population et qu'il n'y aura pas une sélection des futurs habitants sur la base de principes comme la participation obligatoire! Dans la description des Verts, nous avons l'impression qu'ils ambitionnaient une espèce de quartier pour bobos hyperactifs et participatifs, qui veulent bien aller à des dizaines de réunions pour décider ce que sera le futur quartier, comment on gèrera les poubelles et les espaces publics, et ainsi de suite.

Je suis malheureusement seule à le dire, ce soir, mais j'espère que d'autres m'entendent: nous avons été effrayés par cette vision désagréable et restrictive de la participation. Telle est la raison pour laquelle, ce soir comme en commission, nous ne voterons pas les amendements des Verts.

M^{me} Anne-Marie Gisler (R). Le groupe radical votera sans réserve la proposition PR-640 pour l'attribution des trois droits de superficie, telle qu'elle est issue des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

En revanche, nous émettons un certain nombre de réserves concernant la proposition PR-641. Nous partageons totalement ce que vient de dire M^{me} Brunier au sujet de la participation: nous aussi, nous avons été passablement effrayés par

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

le discours des Verts, et nous n'imaginons pas une minute la mise sur pied d'une opération pareille, qui nous semble d'ailleurs relativement artificielle. Nous imaginons volontiers qu'un certain nombre de personnes puissent s'organiser spontanément autour d'un objectif commun, mais il sera beaucoup plus difficile de constituer artificiellement un groupement «hors-sol», pour ainsi dire.

Pour en revenir à ce qui est prévu dans la proposition PR-641, nous sommes bien entendu tout à fait favorables à l'utilisation des sous-sols pour la conservation des collections patrimoniales, puisqu'il faudra de toute manière creuser assez profondément à certains endroits pour assurer la dépollution des lieux. Par conséquent, autant profiter de ces espaces souterrains à disposition. Nous sommes également favorables aux places de parking prévues, puisqu'elles ne feront que compenser celles qui seront supprimées dans le cadre des travaux relatifs au TCOB.

En ce qui concerne les amendements des Verts, nous refuserons aussi bien celui qui demande des lieux culturels autogérés que celui relatif à la participation. Par ailleurs, nous déposons avec le Parti démocrate-chrétien le projet d'amendement suivant:

Projet d'amendement

A l'article premier de l'arrêté II de la proposition PR-641, supprimer la mention: «notamment une salle polyvalente».

En effet, nous faisons confiance aux services de la Ville. Nous savons qu'ils sont très attentifs à satisfaire l'ensemble des besoins afférents à une qualité de vie adéquate de nos jours. S'ils n'ont pas estimé possible ou souhaitable de prévoir une salle polyvalente, nous les suivrons sur cette voie.

Le dernier point que je voulais mettre en évidence a trait à l'arrêté IV nouveau de la proposition PR-641 voté en commission. Nous souhaitons que le Conseil administratif accepte d'intégrer son projet d'écoquartier dans le cadre du programme One Planet Living du WWF. En effet, nous estimons qu'un écoquartier doit être autre chose qu'un simple terme de marketing; il nécessite la prise d'un certain nombre de mesures, la mise en place d'objectifs précis et le contrôle de leur réalisation – au besoin, il faut pouvoir corriger le tir.

Enfin, les radicaux accepteront la proposition PR-641, pour autant que l'amendement que je viens de présenter concernant le retrait de la mention de la salle polyvalente soit accepté.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien estime que nous sommes saisis là d'un très bon projet. Il a été mûrement réfléchi par les services

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

municipaux, qui ont pris en considération l'environnement et tout ce qu'il était possible et souhaitable de réaliser sur l'ancien site d'Artamis, tant en termes de logement qu'au niveau des activités.

C'est la raison pour laquelle, avec le Parti radical, nous avons déposé en commission un amendement pour ajouter un arrêté IV à la proposition PR-641, comme l'a mentionné à l'instant M^{me} Gisler. En effet, comme tout espace vide, le site d'Artamis suscite des convoitises. La tentation est très grande – nous l'avons vu et nous le reverrons très prochainement à propos d'un territoire encore plus grand et beaucoup moins vide – de vouloir y fourrer un peu tout ce qu'on aimerait pouvoir construire ou réaliser à Genève. Or cela n'est raisonnablement pas possible – à moins de le faire au détriment de la qualité, naturellement, ce à quoi nous sommes absolument opposés.

Il nous a été dit tout à fait clairement, lors des auditions des services municipaux auxquelles a procédé la commission de l'aménagement et de l'environnement, que modifier à ce stade de manière importante le programme prévu – et demander l'insertion d'une salle polyvalente est une modification importante – conduirait le projet au déséquilibre. C'est justement ce que nous ne souhaitons pas.

Quant à la volonté des Verts de garantir la participation, elle nous semble pour le moins étrange, dans le cas présent. Comment faire participer au processus de gestion des lieux les habitants d'un quartier qui n'existe pas encore? Il y a des limites à la participation, et nous ne devrions pas tomber dans le ridicule le plus complet. Quand le nouveau quartier sera construit et accueillera des habitants, nous verrons s'ils souhaitent s'organiser pour participer à la gestion de leur habitat. Mais nous ne pouvons pas décider d'avance qu'il faut faire participer des gens qui, un jour peut-être, auront des enfants, ou des cousins, ou des neveux, ou des oncles qui habiteront là... Je le répète, ne sombrons pas dans le ridicule le plus total!

En revanche, ce que nous avons très à cœur, au Parti démocrate-chrétien, c'est le label One Planet Living du WWF. Il concerne non seulement les aspects énergétiques d'un écoquartier, mais il prend en compte l'ensemble des éléments liés au développement durable. Ce label du WWF a déjà été décerné à d'autres villes, il faut donc croire que ses objectifs sont réalisables. Il est très précis et demande aux entreprises, aux promoteurs et aux collectivités publiques un engagement certain. Sa mise en œuvre exige beaucoup de rigueur, et nous souhaitons vivement que la Ville de Genève ait le courage politique et la persévérance technique d'aller jusqu'au bout de cette démarche. Nous entendons souvent parler des écoquartiers – presque tout le monde a ce mot à la bouche – mais, à un moment donné, il faut des actes. Il faut qu'un vrai quartier sorte de terre, nous ne pouvons pas nous contenter d'une expression brandie à bout de bras pour faire joli dans le paysage!

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

Avec l'amendement déposé par M^{me} Gisler, nous accepterons, comme en commission, les deux propositions PR-640 et PR-641.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'aimerais répondre à M^{me} Brunier que la motion M-822, me semble-t-il, n'a pas été refusée en commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous l'avons si largement adoucie que nous avons réussi à trouver une majorité pour l'accepter, même partiellement vidée de son contenu.

La participation telle que nous la concevons n'est pas un processus sélectif; au contraire, elle serait ouverte à tout le monde, à toutes les personnes souhaitant poser leur pierre dans la création et la gestion d'un nouveau quartier. Cette participation ne serait pas obligatoire, mais simplement possible. Nous avons le droit de vote, et certains citoyens en sont contents, alors que d'autres ne votent pas. La participation est basée sur le même principe: il faut en offrir la possibilité aux gens. S'ils se désintéressent de la gestion de leur quartier, nous ne sommes pas là pour leur en faire le reproche. Nous voulons juste que les personnes qui souhaitent s'investir dans la gestion de leur quartier puissent le faire.

Les autorités sont les seules pour qui il serait contraignant d'ajouter notre amendement sur la participation dans l'arrêté II de la proposition PR-641. En effet, cela les obligerait à aller discuter avec les habitants du futur quartier qui le souhaitent. Mais c'est seulement ainsi que nous pourrions faire de la participation en ville de Genève. Je le répète, il ne s'agit absolument pas d'un processus restrictif, nous voulons simplement donner un espace de réflexion aux personnes intéressées, et mettre à leur disposition un interlocuteur professionnel qui saura animer des forums où elles pourront s'exprimer. Nous pensons que les habitants d'un quartier ne doivent pas se contenter de discuter entre eux, mais qu'il doit y avoir un vrai relais entre eux et les autorités.

Actuellement, le Forum Saint-Jean-Charmillles réalise parfaitement cet objectif. Les habitants du quartier sont contents – sauf ceux à qui il arrive de ne pas obtenir la majorité pour soutenir leur point de vue... Ce forum est animé par des professionnels, et nous pourrions prendre pour modèle des expériences telles que celle-là pour mettre sur pied la participation dans le futur écoquartier d'Artamis. Le quartier de la Concorde est lui aussi en train de mettre sur pied un processus participatif en vue du futur écoquartier qui sera construit là-bas. (*Brouhaha.*) Pourriez-vous demander le silence, Monsieur le président? Je vous en serais très reconnaissante!

Le président. Vous avez bien raison, Madame Klopmann!

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

M^{me} Sarah Klopmann. Si nous souhaitons que la participation soit envisagée dès maintenant dans le futur écoquartier d'Artamis, c'est pour que les habitants éventuels des lieux puissent déjà s'investir. Finalement, il ne s'agira que d'un microquartier inséré dans un quartier déjà existant, raison de plus pour que chacun ait son mot à dire. Le Conseil municipal ne cesse de recevoir des pétitions de gens qui se plaignent de leurs voisins, de ce qu'il y a à côté ou en face de chez eux... Si nous discutons dès le début avec eux pour voir comment construire leur quartier, nous éviterons ce genre de soucis.

C'est bien là que la participation est bénéfique: au lieu de diviser les gens, elle les rassemble autour d'un projet commun dont tout le monde se sent responsable. Il ne s'agit pas uniquement de gérer les détails tels que le ramassage des poubelles et autres crottes de chien, mais de se réunir autour d'un programme commun, afin que chaque habitant soit content de son quartier. Si les personnes s'investissent réellement dans ce genre de processus, nous éviterons tous les problèmes que nous connaissons actuellement. Les citoyens savent se réapproprier les lieux publics et utiliser les espaces que nous mettons à leur disposition pour leur plaisir. C'est un point que nous soulignons souvent.

Quant au reproche que les Verts déposent tout le temps en séance plénière leurs amendements refusés en commission... Certes, mais les radicaux, eux – et c'est une nouveauté – veulent éliminer les amendements que nous avons quand même réussi à faire voter en commission! En effet, parfois, nous gagnons! Voilà donc qu'ils voudraient maintenant ôter de l'arrêté II de la proposition PR-641 la mention de la salle polyvalente.

Je rappelle que cet amendement ne visait pas à modifier le programme initial du Conseil administratif, puisque celui-ci prévoyait l'installation d'une salle polyvalente. Simplement, nous voulons qu'elle ne soit pas sacrifiée, au cas où il faudrait réviser le projet à la baisse. Nous estimons qu'il s'agit là d'un élément essentiel. Une salle polyvalente, c'est un espace commun important pour qu'un quartier fonctionne bien, ce qui est bénéfique pour tout le monde. Il y a des salles polyvalentes dans tous les quartiers, on les appelle des salles communes.

Tous les partis s'accordent à dire qu'il faut garantir la mixité dans les quartiers, mais tout se complique quand on se met à discuter de quelle mixité on veut. La mixité ne concerne pas que les logements, mais aussi les infrastructures et les activités qui font la vie des quartiers – ce qui implique également la mise à disposition de salles polyvalentes. Quand on construit du logement, il faut aussi réaliser des espaces communs et des espaces culturels et aménager des parcs! Nous souhaitons être entendus à ce sujet un jour...

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne continuerai pas à vous ennuyer avec la participa-

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

tion... Nous aurons encore la possibilité d'en discuter en séance plénière lors du débat sur le rapport de la motion M-822. Je voulais simplement vous signaler une excellente exposition qui a lieu actuellement à la bibliothèque de Saint-Jean et qui explique comment fonctionne un processus de participation mené par des professionnels, en l'occurrence celui de l'écoquartier de la Concorde. Ce projet a débuté sur l'initiative des citoyens mais, grâce à sa gestion par une professionnelle, il remporte un très grand succès auprès des habitants. Il a également été primé par la Confédération, qui l'a choisi comme projet modèle.

Cette exposition montre bien tout le processus suivi, et je vous invite à la visiter pour vous instruire sur le fonctionnement de la participation; cela vous ferait peut-être changer d'avis au sujet de la motion M-822...

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'ajouterai que quelques mots, car beaucoup de choses ont déjà été dites.

Des machines sont déjà en place sur les terrains d'Artamis, appelés dorénavant «carrés verts». Nous abattons les bâtiments dans quelques jours, puis nous commencerons à creuser pour dépolluer les lieux, qui en ont bien besoin, grâce aux 46 millions de francs que vous nous avez votés. J'attire votre attention sur le fait que, dans ce projet, nous sommes partenaires avec l'Etat de Genève, c'est pourquoi nous ne pouvons pas faire tout et n'importe quoi.

J'ai bien compris qu'un certain nombre d'entre vous demandaient des compléments à ce que prévoit la proposition PR-641. Tout d'abord, le collectif «Pour que pousse Coquelicot», qui avait été associé au processus participatif, demandait entre 3000 et 3500 m² pour les artistes et les artisans. En accord avec l'Etat, nous avons intégré cette demande au programme du concours de réaménagement d'Artamis. Mais voilà que vous nous adressez plusieurs autres demandes, aujourd'hui. Il est éventuellement possible d'y répondre, à condition que vous nous donniez les moyens de réaliser ces études supplémentaires.

A l'article premier de l'arrêté II de la proposition PR-641 telle qu'elle est issue des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, vous nous demandez d'étudier la faisabilité d'une salle polyvalente en plus de ce qui était déjà prévu. Mais le crédit de 442 000 francs que nous vous avons demandé est destiné à l'étude d'aménagement des espaces publics et collectifs. Nous pensons notamment à la création d'une école. Mais cette somme ne suffira pas à l'étude d'une salle polyvalente, Mesdames et Messieurs. Si votre plénum la juge nécessaire, nous essaierons de faire au mieux, mais il y aura un dépassement de crédit.

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

Je suis favorable à la participation, car il ne s'agit pas seulement ici de créer un écoquartier, mais d'aménager une partie de la Jonction, c'est-à-dire tout un bout de ville. Chaque concitoyenne et concitoyen a le droit de se prononcer à ce sujet, notamment par le biais de l'Association des habitants de la Jonction, du collectif «Pour que pousse Coquelicot» ou des groupements de parents d'élèves, comme dans n'importe quel autre quartier – en particulier à Saint-Jean. Mais je rappelle que «Pour que pousse Coquelicot», après avoir été convié au processus de participation, a décidé de s'en retirer pour des raisons légitimes qui lui appartiennent. J'espère que l'association de quartier, elle, se joindra au processus participatif.

En effet, nous ne voulons pas répéter la mauvaise expérience que nous avons déjà faite ailleurs. Il existe déjà un éco-immeuble à Genève, et c'est une catastrophe! Les habitants ne comprennent pas qu'ils doivent changer leurs habitudes et qu'ils viennent vivre dans une sorte de thermos – je le dis de façon un peu caricaturale, quitte à en surprendre certains – avec une centrale à double flux: l'énergie reste, mais on change d'atmosphère toutes les trois heures. Par conséquent, on ne peut pas ouvrir les fenêtres, ni brancher la hotte d'aération de la cuisine sur le double flux... Il s'agit là d'habitudes culturelles qui doivent être modifiées, ce qui implique de discuter dès le début avec les futurs habitants des lieux, grâce à une structure participative. Nous sommes donc favorables à ce genre de processus, même s'il reste aujourd'hui un vide à combler en la matière.

Je termine cette intervention en évoquant le label One Planet Living du WWF. Nous avons rencontré la représentante du WWF pendant une heure au département des constructions et de l'aménagement; elle nous a vanté, comme à vous, les mérites de ce label. Mais, sur le pas de la porte, nous lui avons demandé combien cela coûtait... Eh bien, c'est cher!

Je réitère donc une fois de plus la même demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Vous avez voté un nouvel arrêté stipulant que «le Conseil administratif vise à l'obtention du label One Planet Living du WWF»; c'est très bien, mais il faut aussi nous voter un crédit! Si mes souvenirs sont exacts, et sous réserve de plus amples informations, cette labellisation de l'écoquartier d'Artamis demandera la création d'un poste pour une personne mandatée par le WWF. En l'état, je ne peux que vous dire que nous pourrions éventuellement entrer en matière, mais il faudrait me voter un budget correspondant à cette labellisation – et cela, dès maintenant, car il serait impossible autrement de répondre à votre volonté.

En outre – c'est un scoop que je vous révèle aujourd'hui – nous essayons d'obtenir un autre label intitulé «Cité de l'énergie». Nous espérons même arriver très rapidement au niveau «gold», qui reconnaît des efforts consentis sur l'ensemble du parc locatif. A mon humble avis, vous devriez renvoyer ce nouvel arrêté IV de la proposition PR-641 en commission, où il pourrait être étudié en

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

même temps que la motion M-822 – je saisis cette occasion pour remercier le rapporteur d'avoir fait diligence en ce qui concerne les propositions PR-640 et PR-641. Ainsi, il vous sera possible de voter le crédit correspondant à la labellisation de l'écoquartier. Je ne vous cache pas qu'elle coûtera relativement cher.

Pour rappel, le Conseil administratif acceptera volontiers l'amendement concernant la salle polyvalente, mais il impliquera un dépassement de crédit au niveau des études à réaliser au préalable. Nous vous invitons à renvoyer l'arrêté IV nouveau de la proposition PR-641 en commission de l'aménagement et de l'environnement, afin que vous puissiez y voter de manière cohérente le crédit nécessaire à cette labellisation.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je souhaitais juste préciser que le coût du label One Planet Living du WWF a évidemment été discuté en commission. Or il nous a été dit – et je n'ai pas de raison de penser que c'était faux – que des promoteurs et certaines entreprises qui nous ont même été nommés sont tout à fait disposés à participer financièrement au surcoût engendré pour l'obtention d'un tel label. Le groupe démocrate-chrétien demeure donc ferme dans sa demande, et il s'attend à un éventuel dépassement de crédit sur ce point.

Je le répète une fois de plus: pour nous, il vaut vraiment la peine de viser l'obtention de ce label du WWF. Nous ne devons pas nous contenter de parler des écoquartiers, mais aller de l'avant grâce à des projets bien construits comme le permet le programme One Planet Living. Après les paroles, il faut des actes! Et nous attendons des actes!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Monsieur le président, j'aimerais juste préciser un point concernant la procédure de vote de la proposition PR-641. Pour l'arrêté II, nous aimerions que vous fassiez voter d'abord nos deux amendements séparément, puis les articles un par un.

Le président. Cela va de soi!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I de la proposition PR-640 est accepté à l'unanimité (64 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II de la proposition PR-640 est accepté à l'unanimité.

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III de la proposition PR-640 est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés de la proposition PR-640 sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de l'octroi à ladite fondation d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, sur une partie des parcelles N^{os} 3340 et 3384 (future 3935), feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, pour la construction d'un immeuble de logements à caractère social, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Au cas où il s'avérerait, dans le cadre du processus de montage du projet, que la formule du droit de superficie ne saurait convenir et qu'il serait nécessaire de recourir à une autre forme d'accord foncier entre la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et la Ville de Genève, mieux à même de permettre la réalisation de l'ouvrage dans de bonnes conditions, le Conseil administratif serait autorisé à constituer et à entériner toute autre forme d'acte ou convention.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, radier, épurer, modifier toute servitude à charge et au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la construction projetée.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la coopérative Codha en vue de l'octroi à ladite coopérative d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, sur une partie des parcelles N^{os} 3340 et 3384 (future 3935), feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, pour la construction d'un immeuble de logements coopératif et d'activité en lien avec la vie du quartier, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Art. 2. – Au cas où il s'avérerait, dans le cadre du processus de montage du projet, que la formule du droit de superficie ne saurait convenir et qu'il serait nécessaire de recourir à une autre forme d'accord foncier entre la coopérative Codha et la Ville de Genève, mieux à même de permettre la réalisation de l'ouvrage dans de bonnes conditions, le Conseil administratif serait autorisé à constituer et à entériner toute autre forme d'acte ou convention.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, radier, épurer, modifier toute servitude à charge et au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la construction projetée.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – L'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et la Fondation des parkings en vue de l'octroi à ladite fondation d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, sur une partie des parcelles N^{os} 3340 et 3384 (future 3935), feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, pour la construction d'un parking habitants, est ratifié et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en acte authentique.

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

Art. 2. – Au cas où il s'avérerait, dans le cadre du processus de montage du projet, que la formule du droit de superficie ne saurait convenir et qu'il serait nécessaire de recourir à une autre forme d'accord foncier entre la Fondation des parkings et la Ville de Genève, mieux à même de permettre la réalisation de l'ouvrage dans de bonnes conditions, le Conseil administratif serait autorisé à constituer et à entériner toute autre forme d'acte ou convention.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, radier, épurer, modifier toute servitude à charge et au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la construction projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

Le président. Nous passons au vote de la proposition PR-641.

Mis aux voix, le renvoi de l'arrêté IV de la proposition PR-641 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 35 non contre 28 oui.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I de la proposition PR-641 est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Gisler à l'arrêté II est refusé par 33 non contre 31 oui.

Mis aux voix, le premier amendement de M^{me} Klopmann à l'arrêté II est refusé par 51 non contre 13 oui.

Le président. Je suppose que vous renoncez à la mise au vote de votre deuxième amendement qui est lié au premier, Madame Klopmann.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Monsieur le président, nous souhaitons quand même le faire voter, même si nous savons que le résultat sera le même. Nous avons déposé deux amendements, et nous souhaitons qu'ils soient tous les deux mis aux voix.

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

Le président. Je ne suis pas sûr qu'il reste du sens à ce deuxième amendement.

M^{me} Sarah Klopmann. Il lui reste du sens, car les études participatives ne concernent pas que la salle polyvalente, mais également tous les espaces publics et autres aménagements prévus dans cet arrêté.

Le président. Vous avez bien fait de le préciser, Madame la conseillère municipale.

Mis aux voix, le deuxième amendement de M^{me} Klopmann à l'arrêté II est refusé par 52 non contre 14 oui.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II de la proposition PR-641 amendé par la commission est accepté à l'unanimité (65 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III de la proposition PR-641 est accepté à l'unanimité.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai pris acte du fait que le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'obtenir le label One Planet Living du WWF pour le futur écoquartier d'Artamis. Je vous propose donc un projet d'amendement qui modifie comme suit l'arrêté IV nouveau de la proposition PR-641:

Projet d'amendement

«Le Conseil administratif vise l'obtention du label One Planet Living du WWF (World Wild Fund for Nature), *en finançant la labellisation par la participation des opérateurs et, le cas échéant, par un crédit proposé au Conseil municipal.*»

Mis aux voix, l'amendement de M. Pagani est accepté par 59 oui contre 8 non (1 abstention).

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté IV de la proposition PR-641 ajouté par la commission et amendé par le plénum est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés de la proposition PR-641 sont ainsi conçus:

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 3 150 000 francs destiné à l'étude de la construction de dépôts pour les collections patrimoniales des Musées d'art et d'histoire, du Musée d'ethnographie, du Muséum d'histoire naturelle et de la Bibliothèque de Genève sur les anciens terrains des Services industriels de Genève à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles 3340 et 3384, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 150 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 442 000 francs destiné à l'étude d'aménagement des espaces publics et collectifs, notamment une salle polyvalente, du futur quartier situé boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles 3340 et 3384, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.

Propositions: droits de superficie, dépôts et aménagements sur le site d'Artamis

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 442 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite au bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie dans la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 250 000 francs destiné aux études relatives à l'élaboration du concept énergétique global, selon les objectifs définis dans la stratégie générale «100% renouvelable en 2050», à savoir le développement d'un quartier à énergie positive, c'est-à-dire qu'il produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de la commission de l'aménagement et de l'environnement,

arrête:

Article unique. – Le Conseil administratif vise l'obtention du label One Planet Living du WWF (World Wide Fund for Nature), en finançant la labellisation par la participation des opérateurs et, le cas échéant, par un crédit proposé au Conseil municipal.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

- 6. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 28 novembre 2007 de M. Guy Dosan, M^{mes} Odette Saez, Sarah Klopmann, MM. Alexandre Chevalier, Pascal Rubeli, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Alexis Barbey, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt, renvoyé en commission le 16 janvier 2008, intitulé: «Modification de l'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes» (PA-73 A)¹.**

Troisième débat

(La présidence est reprise par M. Thierry Piguet, président.)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts saisissent l'occasion de ce troisième débat pour réitérer la demande qu'ils ont déjà exprimée lors du premier débat, à savoir le renvoi du projet d'arrêté PA-73 à la commission du règlement. Nous y avons renvoyé récemment le règlement du Conseil municipal à revoir, et nous pensons que ce sera un bon cadre pour réexaminer les dispositions contenues dans le rapport PA-73 A. En effet, nous aimerions rediscuter du remaniement d'un certain nombre de commissions à la lumière de l'ensemble du règlement du Conseil municipal révisé. J'ose espérer que les membres de la commission du règlement pourront ainsi se rendre compte des difficultés qu'implique la création d'une commission supplémentaire.

Telle est notre demande prioritaire. Mais si le Conseil municipal refuse une fois de plus de débattre des commissions conjointement au règlement du Conseil

¹ Rapport, 4151.

municipal au sein de la commission du règlement, les Verts reviendront avec les deux amendements qu'ils ont déjà déposés lors du premier débat, et qui sont les suivants:

Projet d'amendement

La commission de la cohésion sociale et la commission de la jeunesse et des sports sont rassemblées en une seule commission: la commission de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Projet d'amendement

La commission de l'aménagement redevient la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Evidemment, si le projet d'arrêté PA-73 est renvoyé en commission, les deux amendements que je viens de présenter n'auront pas besoin d'être votés.

M^{me} Christiane Olivier (S). Contrairement au groupe des Verts, nous voterons comme en deuxième débat, c'est-à-dire que nous accepterons le projet d'arrêté PA-73, qui a recueilli une majorité de 9 oui contre 3 non et 3 abstentions au sein de la commission du règlement. Nous accepterons la nouvelle dénomination des commissions du Conseil municipal telle qu'elle figure dans ledit rapport, avec la création d'une commission de la jeunesse et des sports. Je ne reviens pas ici sur le fond du débat, puisque nous y avons déjà consacré trois séances de commission et deux débats en plénum. Il ne s'agit que de confirmer la position du groupe socialiste.

Nous ne demanderons pas le renvoi du projet d'arrêté PA-73 en commission, même si le règlement du Conseil municipal est en cours de réactualisation et devrait être accepté dans sa nouvelle mouture d'ici à une année ou deux. Nous souhaitons que la nouvelle dénomination des commissions soit effective dès le début de l'année politique, au mois de juin 2009. Nous voterons donc tel quel le projet d'arrêté PA-73 de la commission du règlement.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical ne changera pas non plus sa position entre le deuxième et le troisième débat. Je rappelle que je suis signataire du projet d'arrêté PA-73, déposé pour des raisons d'efficacité: en effet, il s'agissait d'adapter l'organisation des commissions au nouveau découpage des départements opéré par le Conseil administratif. Après l'étude de cet objet à la commission du règlement, il faut constater que nous n'avons pas été efficaces, puisque nous avons même créé une commission supplémentaire. Nous peinons déjà à trouver

le temps pour que les commissions actuelles puissent siéger, et voilà que nous en ajoutons une... Nous ne pensons pas que ce soit une mesure adéquate.

Par conséquent, nous continuerons à refuser les conclusions de la commission du règlement, que nous trouvons totalement inefficaces. Lui renvoyer le projet d'arrêté PA-73 serait du temps perdu, car nous n'y changerons rien, soyons réalistes! La version réactualisée du règlement du Conseil municipal n'apportera rien de nouveau à l'organisation des commissions. Comme l'a dit l'a préopinante socialiste, nous avons déjà fait le travail concernant le projet d'arrêté PA-73 en commission et en séance plénière, ne le recommençons pas indéfiniment! Il est vrai que nous aimons bien parler de nombreuses fois des mêmes choses, dans ce plénum...

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral ne changera pas son opinion concernant le projet d'arrêté PA-73, qu'il a refusé en deuxième débat. Nous avons demandé, je le rappelle, que la mise en place d'une commission chargée des sports n'implique pas la création d'une nouvelle commission, mais le maintien de leur nombre actuel. Il est donc hors de question, pour nous, d'accepter l'ajout d'une commission supplémentaire au Conseil municipal.

Les libéraux avaient même eu l'idée de réduire le nombre de ces commissions: le travail d'Agenda 21 aurait pu être dispatché dans les autres commissions, et la commission de l'informatique et de la communication aurait pu être liée à celle des finances. Cela aurait permis la création d'une commission des sports tout en diminuant le nombre total des commissions municipales. Les libéraux reconnaissent que le sport est un élément important à Genève; il demande un certain investissement budgétaire et des compétences particulières. Mais notre projet n'a pas été accepté, et la majorité de la commission du règlement a finalement dénaturé le projet d'arrêté initial de l'ancien bureau du Conseil municipal.

Renvoyer le projet d'arrêté PA-73 en commission, comme le demandent les Verts, sous prétexte qu'une nouvelle mouture du règlement du Conseil municipal est à l'étude, ne nous semble pas opportun. M. Dossan a été très clair là-dessus et nous rejoignons sa position. Ce nouveau règlement ne régit évidemment pas tout! D'ailleurs, il ne s'agit pas d'une refonte complète du document actuellement en vigueur, mais d'une version adaptée. Nous espérons qu'elle amènera des améliorations, notamment sur la qualité des débats, mais cela ne concerne pas l'organisation interne du Conseil municipal ni celle de ses commissions.

Nous maintenons donc notre exigence à cet égard: le nombre des commissions doit rester le même – le statu quo nous convient – et nous ne pensons pas

que la création coûte que coûte d'une commission des sports justifie son augmentation. Dans ce sens, nous refuserons les conclusions de la commission du règlement telles qu'elles figurent dans le rapport PA-73 A.

M^{me} Odette Saez (DC). Le Parti démocrate-chrétien ne changera pas d'avis non plus. Le principal problème auquel a été confrontée la commission du règlement était que la commission des sports et de la sécurité dépendait de deux magistrats différents, étant donné le nouveau découpage des départements municipaux. Mais il ne s'agit pas ici de recommencer un débat qui a déjà été mené.

Le Parti démocrate-chrétien se réjouit que la commission des sports soit désormais associée à la jeunesse et non pas au social, car l'aspect sportif y aurait été complètement noyé. Nous voterons donc le projet d'arrêté PA-73 issu des travaux de la commission du règlement.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la position du groupe A gauche toute! correspond très exactement à celle qui a été défendue par M^{me} Olivier: nous voterons le projet d'arrêté PA-73 tel qu'il est issu des travaux de la commission du règlement.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre non plus ne changera pas sa position quant au vote de ce projet d'arrêté. Il est vrai qu'il prévoit la création d'une commission supplémentaire, alors que celle du contrôle de gestion aurait dû disparaître pour de nombreuses raisons que vous connaissez. Si nous avions pu nous en tenir à treize commissions, le lien entre les sports et la jeunesse au sein d'une commission particulière nous aurait paru tout à fait adéquat. En l'état, nous voterons le projet d'arrêté PA-73 tel qu'il est sorti de la commission du règlement.

Le président. J'aime ces prises de parole courtes et efficaces!

Mis aux voix, le renvoi du projet d'arrêté à la commission du règlement est refusé par 51 non contre 11 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Perler-Isaaz concernant la commission de la cohésion sociale est refusé à la majorité.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Perler-Isaaz concernant la commission de l'aménagement est refusé par 36 non contre 29 oui.

Mis aux voix, l'article unique du projet d'arrêté amendé par la commission est accepté par 35 oui contre 30 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 142 du règlement du Conseil municipal;

sur proposition de son bureau et des chef-fe-s de groupe,

arrête:

Article unique. – L'article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Art. 118 Commissions permanentes

»Les commissions permanentes sont les suivantes:

- commission Agenda 21;
- commission de l'aménagement;
- commission des arts et de la culture;
- commission des travaux et des constructions;
- commission de la cohésion sociale;
- commission de contrôle de gestion;
- commission des finances;
- commission de l'informatique et de la communication;
- commission de la jeunesse et des sports;
- commission du logement;
- commission des naturalisations;
- commission des pétitions;
- commission du règlement;
- commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public.»

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 novembre 2007 de MM. Alexandre Wisard, Philippe Cottet, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Claudia Heberlein Simonett, Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier et Diana Duarte Rizzolio, acceptée par le Conseil municipal le 17 mars 2008, intitulée: «Aménagement de la place Neuve: étudier, c'est bien; entreprendre, c'est mieux!» (M-755)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- ressusciter le projet de réaménagement de la place Neuve développé à la fin de 1990;
- réaliser d'ici à la fin de l'été 2009 une première étape de travaux englobant l'aménagement piétonnier de la place Neuve dans le prolongement du parc des Bastions, l'arborisation de la rue du Conseil-Général, la pose des matériaux stabilisés dans le mail du parc et, enfin, la mise en lumière de la place Neuve et de ses illustres bâtiments riverains.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A propos de la première invite, il convient de rappeler que le projet développé entre 1994 et 1997 l'avait été dans le cadre de l'élaboration d'un parking public souterrain de 520 places. Ce projet avait été élaboré autour d'une large concertation réunissant la Fondation des parkings et l'Association des intérêts de la Corraterie, d'une part, et plusieurs associations proches des organisations environnementales, à savoir l'Association transports et environnement (ATE), l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV), l'Association pour les intérêts des cyclistes (Aspic), aujourd'hui Pro Vélo, et la Société d'art public (SAP), aujourd'hui Patrimoine suisse.

L'octroi d'un droit de superficie et le crédit d'étude de 300 000 francs pour couvrir les frais d'aménagement avaient fait l'objet d'un vote favorable du Conseil municipal, le 10 février 1998. L'octroi d'un droit de superficie fut contesté par un référendum municipal. Le 27 septembre 1998, les électeurs de la Ville de Genève approuvaient le référendum à près de 57%. Le projet intégrait notamment les émergences de surface liées à la construction d'un parking souterrain ainsi que les éléments relatifs à la gestion de la circulation qui lui étaient liés. Dès lors, il paraît difficile de le mettre en œuvre sans qu'il soit révisé. Le Conseil municipal devra être sollicité par une nouvelle proposition de crédit d'étude afin de permettre les adaptations nécessaires à ce projet.

¹ «Mémorial 165^e année»: Développée, 4856.

Cette demande pourra être déposée une fois pris en considération les éléments contenus notamment dans la seconde invite de la motion, auxquels le Conseil administratif apporte une écoute particulièrement attentive. C'est ainsi que, dans le cadre de la réévaluation de la carte de la hiérarchie du réseau routier, le déclassement en réseau de quartier des rues bordant la place Neuve (rue de la Croix-Rouge, boulevard du Théâtre, rue Bartholoni et rue du Conseil-Général) a été demandé par la Ville de Genève aux autorités cantonales.

Par ailleurs, avec la construction du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), les abords de la place Neuve vont subir des changements substantiels. Le passage de la nouvelle ligne de trolleybus N° 4 (anciennement N° 10) par le boulevard du Théâtre aura des incidences sur le flux de circulation traversant encore actuellement le périmètre de la place Neuve. Une diminution du trafic de transit sur la place est attendue dans une proportion qui devra être évaluée par les services concernés.

Afin de modifier durablement la nature du trafic sur la place Neuve, une étude de circulation est un préalable indispensable. C'est dans ce sens que le Conseil administratif a demandé au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité de se pencher sur cette problématique. Une fois intégrées les nouvelles données induites par la construction du TCOB, il sera possible d'élaborer un nouveau schéma d'accessibilité et par là différentes hypothèses de mise en valeur de la place et de ses abords. Il est prévu dans les projets non planifiés du quatrième plan financier d'investissement, sous chiffre 102.031.05, une somme de 150 000 francs pour l'étude de l'aménagement de l'espace public de la place Neuve, qui pourra être affectée à cette étude et qui permettra de reprendre le projet avec les adaptations nécessaires.

Concernant la demande de pose des matériaux stabilisés dans le mail du parc des Bastions, le Service des espaces verts et de l'environnement indique qu'au vu des activités qui s'y déroulent – fêtes du 1^{er} Août, du 1^{er} Mai, des promotions, course de l'Escalade – pour ne citer que les principales, un revêtement perméable est incompatible avec l'usage qui en est fait, ainsi qu'avec un entretien efficace et aisé.

A propos de l'éclairage de la place, il est vrai que, à ce jour, son intensité compromet la mise en valeur des bâtiments tout aussi emblématiques qu'historiques qui l'entourent. Certains problèmes liés à l'éclairage ont été identifiés, cette place est actuellement trop éclairée et relativement éblouissante, en raison des luminaires installés sur les mâts hauts et dont l'éclairage est principalement dévolu aux voitures. La place Neuve a été choisie comme projet pilote dans le cadre du récent plan lumière. Un projet de mise en valeur devrait prochainement être élaboré indépendamment d'un futur réaménagement de la place.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, la motion M-755 a été adoptée il y a douze mois par le Conseil municipal. Elle demandait de réaliser avant la fin de l'été 2009 une première étape de travaux pour rendre la place Neuve piétonne, dans le prolongement du parc des Bastions; elle concernait également l'arborisation de la rue du Conseil-Général.

Or le Conseil administratif nous répond aujourd'hui que l'on va se contenter d'adapter l'ancienne étude de circulation... C'est assez décevant, il faut en convenir! D'autant plus que l'exécutif avait répondu en 2004 à la question écrite QE-126 du conseiller municipal Juon intitulée «Où en est-on avec le réaménagement de la place Neuve?» que, malgré le refus par le peuple de la création d'un parking à la place Neuve, le projet de place piétonne restait «réalisable après les modifications mineures du schéma de circulation projeté alors»... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, un peu de silence! Vous avez déposé des questions, le Conseil administratif y a répondu, et la moindre des choses serait d'écouter pour savoir si ces réponses conviennent. Je pense que cela intéresse toutes les conseillères municipales et tous les conseillers municipaux!

M. Alexandre Wisard. Je constate que ce qui était possible en 2004 pour M. Ferrazino ne l'est plus en 2009 pour M. Pagani, et cela suscite mon grand étonnement. Je rends hommage à ma défunte maman, qui avait un très joli proverbe: «Quand on veut, on peut!» C'est assez synthétique, mais cela se vérifie, en général... Manifestement, M. Pagani ne veut pas d'une place Neuve piétonne, cela ne l'intéresse pas.

Ce qui inquiète les Verts, dans cette réponse du Conseil administratif, c'est que c'est tout le dossier des espaces publics de qualité qui est en jeu, aujourd'hui. Il y a six mois, à la commission des finances, on nous a promis une proposition pour le square Pradier; on nous a annoncé aussi un projet pour le square de Chan-tepoulet; on a encore évoqué l'aménagement de la place Longemalle, comme s'il était quasiment déjà fait. Je n'ose même pas évoquer le dossier de l'axe Vieux-Collège-Rôtisserie avec la place de la Madeleine, que nous étudions depuis douze ans, si ce n'est pas quatorze... Sans parler de la motion M-756, «Une place pour les Acacias!», votée le même jour que la motion M-755 sur la place Neuve.

Nous sommes à mi-législature, et je ne vous cacherai pas l'inquiétude des Verts par rapport à ces aménagements d'espaces publics de qualité. Nous avons constaté, en analysant le plan financier d'investissement, qu'il n'est pas prévu grand-chose dans ce domaine, au niveau des moyens financiers. Nous risquons donc de rater le train en matière d'aménagements publics, juste au moment où

Genève commence à se densifier. Nous sommes très déçus de la réponse du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis assez étonné de l'intervention de M. Wisard. J'en conclus que vous êtes favorable à la création d'un parking sous la place Neuve, Monsieur le conseiller municipal, puisque l'aménagement de ladite place en zone piétonne faisait intrinsèquement partie de la construction du parking en sous-sol. J'espère que le Conseil municipal ne reviendra pas sur ce genre de projet! Notre réponse va dans ce sens.

Je passe maintenant aux autres «accusations» de M. Wisard. Concernant la place Longemalle, par exemple, je me suis employé pendant plus d'une année à lever les oppositions à notre projet, et je n'y suis parvenu qu'à grand-peine. Dans une semaine ou deux, le Conseil administratif présentera au Conseil municipal un projet d'aménagement pour l'ensemble de la place Longemalle, car nous avons heureusement les autorisations nécessaires. Mais c'est un combat de longue haleine, et vous le savez très bien!

Il en va de même pour la Rôtisserie. Mon collègue Ferrazino s'en est chargé depuis le début de sa mandature et, huit ans après, il n'avait toujours pas réussi à faire quoi que ce soit dans cette rue.

Il y a un problème d'ensemble, dans notre ville. Tant que nous n'arriverons pas à un compromis, nous ne pourrons pas le régler. J'ai relevé tout à l'heure la position négative des Verts concernant la compensation des places de stationnement supprimées à la rue du Stand et au boulevard de Saint-Georges dans le parking d'Artamis, projet qui va pourtant dans le bon sens et qui représente l'un de ces compromis nécessaires à la bonne avancée des projets d'urbanisation. Tant que nous n'irons pas dans ce sens pour essayer de forger un compromis social, nous n'avancerons pas.

J'ai le regret de vous le dire, Monsieur Wisard, vous enfoncez des portes ouvertes. D'autre part, il faut prendre son bâton de pèlerin pour régler tous ces problèmes, et j'espère que vous serez de mon côté pour tenter de faire aboutir des projets nécessaires au bien-être de tous nos concitoyens.

M. Alexandre Wisard (Ve). Il faut arrêter de prétexter que la piétonnisation de la place Neuve dépend de la construction du parking souterrain! En 2004, le parking avait déjà été refusé par le peuple. Or l'exécutif de l'époque affirmait que l'aménagement piétonnier de la place Neuve restait réalisable, après des modifications mineures du schéma de circulation projeté au départ. Et nous sommes en 2009!

8. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 24 janvier 2005, sur la pétition intitulée: «Pour le ralentissement et la réduction du trafic à l'avenue Krieg» (P-104)¹.

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-104 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Un diagnostic de circulation et de sécurité sur l'avenue Krieg a été établi. Cette avenue, classée en réseau secondaire selon la carte de la hiérarchie du réseau routier, est soumise à une vitesse maximale autorisée de 50 km/h. Sur certains tronçons, plus du tiers des véhicules roule à une vitesse plus élevée. Plusieurs écoles se trouvent à proximité de cet axe emprunté par de nombreux écoliers. Le relevé des traversées piétonnes montre que les passages marqués sont fortement utilisés, tout en étant insuffisants par rapport aux itinéraires croisant l'avenue; ainsi, à divers moments de la journée, les traversées sauvages sont aussi nombreuses que les traversées sur passage marqué.

Un premier projet de réaménagement a été élaboré en concertation avec les représentants des pétitionnaires, prévoyant deux nouvelles traversées piétonnes sur les itinéraires les plus usités et permettant un franchissement sécurisé, en deux temps, grâce à des îlots centraux. Afin de modérer la vitesse des véhicules, trois coussins berlinois ont été projetés à équidistance des passages piétons.

Sur cette base, une demande en autorisation de construire a été déposée en juillet 2006 auprès de la Direction de la police des constructions. Dans le cadre de la procédure, la Direction générale de la mobilité (DGM), revenant sur sa position exprimée durant la phase de concertation, a donné un avis négatif sur ce projet, considérant que les décrochements verticaux ne constituent pas un système de modération adapté à un axe secondaire. Cette prise de position de la DGM a bloqué la procédure.

Les services municipaux ont dû, dès lors, reprendre tant le dossier technique que la concertation avec les habitants pour tenir compte de cette nouvelle contrainte et définir un nouveau projet qui a abouti durant le printemps 2007. Celui-ci maintient les deux traversées piétonnes supplémentaires et prévoit une modération de vitesse par une réduction du gabarit de la voirie, sans coussins berlinois, entraînant également le remaniement de tout l'aménagement cyclable.

¹ «Mémorial 162^e année»: Rapport, 4437.

Suite à l'accord trouvé avec les habitants et les services techniques, la requête en autorisation de construire a été modifiée en conséquence. L'autorisation a été délivrée le 20 juin 2008 et est donc en force.

Un appel à soumissions a été lancé par le Service du génie civil et les réponses seront collectées dans le premier trimestre de 2009. Une fois un montant précis connu, les travaux pourront être entrepris sur le budget de fonctionnement des services si le montant n'excède par 100 000 francs. Dans le cas contraire, une demande de crédit devra être déposée devant le Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, j'étais membre de la commission des pétitions lors du traitement de la pétition P-104. C'est dire qu'il a fallu quatre ans pour obtenir une réponse du Conseil administratif... Pourtant, si ma mémoire est bonne, les services auditionnés à l'époque nous avaient assurés que des mesures de réduction du trafic à l'avenue Krieg pourraient être prises dans le cadre de travaux en cours dans cette rue. J'insiste sur le fait qu'il est absolument nécessaire de limiter la circulation automobile sur cette artère, qui ressemble davantage à une autoroute qu'à une avenue de quartier.

Et il aura fallu attendre quatre ans pour apprendre quoi? Qu'un projet déposé en 2006 a été rejeté par la Direction générale de la mobilité (DGM), ce qui a obligé les services municipaux à reprendre tout le dossier technique et à définir un nouveau projet, lequel a abouti au printemps 2007 – soit une année et demie plus tard! Nous ne savons rien de plus sur l'état de ce projet, et nous sommes en avril 2009! Si j'étais pétitionnaire, je serais très fâchée! En tout cas, la conseillère municipale que je suis est fâchée!

En attendant que l'autorisation nécessaire soit donnée, il était possible, à la faveur des travaux effectués dans cette avenue, de prendre déjà quelques mesures de limitation du trafic. C'est en tout cas ce que nous ont dit les services de la Ville à l'époque, c'est-à-dire avant janvier 2005. J'ai vu que les Services industriels de Genève (SIG) avaient effectué des travaux à l'avenue Krieg à la fin de l'année 2008; il aurait donc été possible, à ce moment-là, en coordonnant bien les différentes actions et avec un budget largement inférieur à 100 000 francs – de mon point de vue – de déplacer les places de stationnement pour aménager une piste cyclable entre les voitures et le trottoir. Voilà qui aurait déjà été une première mesure agréable!

Mais la réponse du Conseil administratif à la pétition P-104 ne nous dit rien de l'état d'avancement du projet abouti en 2007, et nous sommes deux ans plus tard, Monsieur Pagani! Je souhaite que vous nous donniez quelques indications à ce sujet.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mes amis les écologistes, je trouve que vous exagérez! Vous savez pertinemment que l'ensemble des problèmes de la circulation à Genève est géré par l'un de vos collègues de parti, M. Robert Cramer. Or, chaque fois que nous présentons des projets à l'Etat, nous nous heurtons à des gens qui ne coopèrent pas, ou qui le font de manière si inefficace que cela devient parfois dramatique. Et maintenant, vous venez me reprocher à moi cette situation! Je trouve cela un peu fort de café!

Vous feriez mieux de profiter de vos assemblées générales pour reprocher à votre magistrat cantonal en charge de la circulation dans notre ville de ne pas faire grand-chose pour améliorer la situation dramatique des 80 000 personnes – enfants et personnes âgées compris – qui vivent dans des rues où la circulation a atteint des taux alarmants. Néanmoins, sur d'autres sujets, je trouve les actions politiques de M. Cramer remarquables. Cela étant, je refuse d'accepter l'accusation que vous m'adressez aujourd'hui, Madame Perler-Isaaz, alors que vous savez très bien que c'est votre magistrat au Canton qui est le principal responsable de cette situation. (*Applaudissements.*)

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Monsieur Pagani, il ne sert pas à grand-chose de nous asséner de telles remarques. Je ne vous ai personnellement adressé aucune accusation, je vous ai simplement posé une question précise: où en est le projet abouti en 2007? Pourquoi n'a-t-il pas été possible de coordonner des mesures de limitation de la circulation avec les travaux effectués par les SIG sur l'avenue Krieg? Je ne vous parle pas du projet refusé par la DGM en 2006, mais de ce que j'ai vu et de ce que vous expliquez dans votre réponse à la pétition P-104.

Je le répète, nous aimerions savoir précisément où en est le projet accepté en 2007. Nous ne vous avons pas attaqué, ni reproché quoi que ce soit à propos du refus du premier projet par la DGM, Monsieur le magistrat.

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 janvier 2006 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 16 janvier 2008, intitulée: «OPB: où en est-on?» (M-579)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de fournir en automne 2007, puis au moins une fois par année durant la législature 2007-2011, un état des lieux des travaux d'assainissement du bruit routier (projets en cours et futurs, notamment) pour répondre au crédit de 2 760 000 francs voté par les conseillers municipaux en octobre 2004;
- d'organiser au plus vite une séance d'information sur les normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit à l'intention des membres du Conseil municipal.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Pour répondre à la seconde invite, le Conseil administratif a pu anticiper la décision du Conseil municipal du 16 janvier 2008 et a chargé le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM) de mettre sur pied une séance d'information à l'intention des conseillers municipaux. Cette séance s'est tenue à la caserne du Service d'incendie et de secours le mercredi 6 février 2008.

Lors de cette présentation, les collaborateurs du SAM ont dressé le contexte de l'assainissement du bruit routier en ville de Genève. Les perspectives en matière d'évolution du trafic routier et la situation en termes de bruit routier ont permis de dresser le plan d'action qu'entend mener la Ville de Genève. Les effets des mesures d'aménagement ou de modération de la circulation visant la réduction du bruit routier ont été mis en exergue, que ce soit par la création de zones de rencontre ou par l'aménagement de voies pour les tramways. A titre d'exemple, le cas emblématique du boulevard du Pont-d'Arve a été exposé. La présentation qui avait été faite est annexée électroniquement à cette réponse et est disponible sur IntraCM.

Ainsi qu'exprimé par le Conseil municipal, le souhait d'être régulièrement tenu informé sur l'évolution de l'application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPBruit) et la stratégie d'assainissement du bruit routier pour la Ville de Genève se concrétisera par la mise sur pied d'une nouvelle séance d'information dans le premier trimestre 2009.

¹ «Mémorial 165^e année»: Rapport, 3829.

A cette occasion, le Conseil administratif souhaite présenter l'état d'avancement de ce dossier et la stratégie d'assainissement du bruit routier en Ville de Genève. Cette démarche répond aux attentes de votre Conseil exprimées par la première invite de cette motion.

Ce sera une nouvelle occasion de présenter la stratégie qui devra être mise en place pour respecter les normes fédérales qui devront être appliquées impérativement d'ici à 2018. A défaut, la Ville de Genève, propriétaire de la totalité du réseau routier de la commune, devra équiper l'ensemble des immeubles de protections contre le bruit, doubles vitrages, sur les artères qui dépasseront encore les valeurs d'alarme selon l'ordonnance fédérale du 15 décembre 1986 sur la protection contre le bruit (OPBruit).

Dans le dessein d'éviter ces équipements coûteux, et parfois patrimonialement délicats, il conviendra de réaliser des travaux d'assainissement à la source, tels que la modération du trafic et de la vitesse, l'application de la hiérarchie du réseau, la valorisation des transports en commun et des mobilités douces, la modification du gabarit de la chaussée et la pose de revêtements phonoabsorbants.

Néanmoins, si l'on veut se donner les moyens d'appliquer l'OPBruit dans les délais impartis, les sommes prévues au plan financier d'investissement (PFI) dans le cadre de la lutte contre le bruit devront être revues à la hausse si le volume routier devait être maintenu au niveau actuel, voire s'il devait augmenter. Selon les projections actuelles, il conviendra d'inscrire des montants complémentaires dans le PFI tant pour des crédits d'études que de réalisations de revêtements phonoabsorbants et d'aménagements de rues et de routes, ainsi que subsidiairement de subventions pour des mesures antibruit sur les façades.

La manière la plus efficace d'atteindre les objectifs fixés par la Confédération consiste en une diminution drastique de la circulation individuelle motorisée en ville. Malheureusement, le Conseil administratif ne dispose d'aucune compétence en la matière, l'application de la loi sur la circulation routière étant de compétence cantonale. Le Conseil administratif ne manque pas d'interpeller régulièrement et avec insistance le Conseil d'Etat à ce propos, et ne peut que regretter son manque d'actions concrètes alors que, outre les nuisances sonores qui touchent quotidiennement plus de 80 000 personnes en ville de Genève, la pollution de l'air est une réalité quotidienne, et les seuils de tolérance sont trop régulièrement dépassés. A ce sujet, les autorités cantonales ne prennent pas les mesures nécessaires pour rétablir une qualité de l'air satisfaisante en regard des obligations légales.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). Si M^{me} Perler-Isaaz ne souhaitait pas vous remettre en cause, Monsieur Pagani, c'est moi qui le ferai! Votre réponse à la motion M-579 nous sert une fois de plus ce vieil argument que nous retrouvons chaque fois: c'est la faute du Canton! Mais dans votre réponse à la motion M-755, dont nous venons de parler, vous prétendiez que le Canton n'avait rien à voir avec la création des places piétonnes que vous nous avez promises. Il me semble que la problématique de l'ordonnance sur la protection contre le bruit vous permettrait d'agir, et vous ne le faites pas!

10. Réponse du Conseil administratif:

- à la motion du 10 novembre 2008 de MM. Alexis Barbey, Georges Queloz, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et Laetitia Guinand, acceptée par le Conseil municipal le 25 novembre 2008, intitulée: «Pour une politique d'information claire sur les chantiers TCOB et CEVA» (M-834)¹;
- à la motion du 25 novembre 2008 de MM. Miguel Limpo, Yves de Matteis, M^{mes} Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Diana Duarte Rizzolio et Salika Wenger, acceptée par le Conseil municipal le 25 novembre 2008, intitulée: «Merci de penser aux vélos et aux piétons pendant les travaux!» (M-836)².

TEXTE DE LA MOTION M-834

Considérant:

- l'importance des chantiers du tram Cornavin-Onex-Bernex et de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse qui auront lieu entre 2009 et 2012;
- l'impact de ces chantiers sur la circulation à Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'adopter une politique d'information claire et transparente pendant toute la durée des travaux. Il s'agit en particulier:

- d'utiliser le site internet pour informer par le biais de plans de l'avancement des travaux;

¹Développée, 2805.

²Développée, 2805.

- de distribuer une information écrite aux citoyens résidant ou travaillant le long des rues affectées;
- de proposer des itinéraires de délestage de la circulation avec une attention toute particulière faite aux cyclistes et piétons.

TEXTE DE LA MOTION M-836

Considérant:

- l'importance des chantiers du tram Cornavin-Onex-Bernex, d'Artamis et de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse qui auront lieu entre 2009 et 2012;
- que ces chantiers vont profondément marquer la circulation en ville pendant plusieurs années;
- que les mobilités douces, les vélos en tête, sont en pleine expansion ces dernières années en ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de veiller, tout comme les partenaires impliqués, à ce que la circulation des vélos, des piétons et des véhicules automobiles soit assurée durant la durée des travaux du tram Cornavin-Onex-Bernex, d'Artamis et de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse;
- de garantir la sécurité des cyclistes et des piétons en tout temps et dans tout le périmètre des travaux par des indications claires et des aménagements provisoires, si nécessaire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Ainsi qu'il l'a déclaré en séance plénière, le Conseil administratif est extrêmement soucieux de la diffusion d'une bonne information concernant les chantiers à venir dans le cadre d'un développement de la mobilité à Genève. C'est ainsi qu'un courrier a été adressé au Conseil d'Etat en attirant son attention sur la problématique soulevée par les deux motions traitées simultanément par votre Conseil le 25 novembre 2008. Dans une note adressée à la Ville de Genève par la Direction des ouvrages d'art du Département des constructions et des technologies de l'information, il est indiqué, suite aux motions déposées, qu'une attention encore plus spécifique sera portée à l'information pour les piétons et les cycles en cas de déviations ou de mesures particulières concernant leurs itinéraires habituels, au vu de l'importance du chantier. Néanmoins, les usagers du domaine public sont concernés par les mesures de circulation durant les travaux.

Au début de l'année 2009, les grands chamboulements ont débuté concernant le tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Le quartier de la Jonction et celui de Saint-Gervais sont concernés au premier plan. Il convient de rappeler que c'est l'Etat de Genève qui est le maître d'ouvrage, étant au bénéfice d'une approbation fédérale des plans. L'ensemble des modifications de circulation, temporaires ou définitives, est du ressort de la Direction générale de la mobilité. Un site internet existe et informe de manière générale (www.way-tram.ch).

Concernant la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), la Ville de Genève avait, à l'occasion de l'enquête publique, fait opposition afin de faire valoir ses droits et défendre ses intérêts. Une procédure de conciliation a été mise sur pied et celle-ci a débouché sur une convention. Cette dernière lie les partenaires du projet CEVA, à savoir les CFF et l'Etat de Genève, à la Ville de Genève. Ainsi que le veulent les procédures fédérales, s'agissant d'une réalisation ferroviaire, la commune n'est pas partie prenante dans le cadre de ce chantier. Tout au plus, pourra-t-elle contribuer à certains aménagements, mais en aucun cas elle ne peut être tenue pour partenaire, à l'instar de n'importe quel propriétaire. Au terme de cette convention, il a été admis que la communication est du ressort des partenaires du projet CEVA, à savoir les CFF et l'Etat de Genève. Ils s'engagent à fournir une information précise et régulière aux habitants et riverains. Des campagnes d'information seront menées selon le même principe que lors de la réalisation de la première étape du projet CEVA à Cornavin. La Ville de Genève a renoncé à sa demande première de création d'une cellule d'information commune face à ces engagements. Elle a néanmoins réussi, selon les demandes de la motion, à obtenir le maintien de la circulation des piétons et des cycles à la rue de l'Encyclopédie, par exemple, ou encore un accès direct à l'école de Pré-Picot depuis le chemin Frank-Thomas au moyen de passerelles provisoires. Un site internet informe la population sur le projet CEVA (<http://www.etat-ge.ch/CEVA>).

Concernant le site dit d'Artamis, au vu de l'ampleur des travaux de dépollution, il n'a pas été possible de maintenir le passage tant pour les piétons que pour les cyclistes. En effet, le site doit être confiné pour éviter tout risque de dispersion des pollutions. En revanche, un itinéraire de substitution par la rue des Gazomètres est utilisable pour relier le boulevard de Saint-Georges et la rue du Stand. Notons néanmoins que cette dernière sera fermée à la circulation de manière prévisionnelle pour une durée d'environ une année et demie dans le cadre de l'extension de la dépollution entre le site d'Artamis et le Rhône, de juillet à décembre 2010, et la construction du TCOB pour la période de janvier à novembre 2011 (voir <http://www.carre-vert.ch/fr/assainissement/le-chantier>).

Il convient de souligner que la création de telles infrastructures ferroviaires (tram et train) ne peut se faire sans des modifications de la circulation et que les

nuisances devront être limitées autant que possible. C'est dans ce sens que le Conseil administratif est intervenu auprès du Conseil d'Etat.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

M. Miguel Limpo (Ve). Nous savons bien que les travaux importants effectués actuellement au centre-ville pour la création des nouvelles lignes du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) et du TCOB (tram Cornavin-Onex-Bernex) entraînent forcément des perturbations dans la circulation. Ceux qui en subissent le plus, ce sont souvent les cyclistes et les piétons. J'en prends pour preuve ce qui se passe actuellement dans le secteur de Bel-Air et de Coutance, où les vélos ne peuvent plus circuler dans un sens, alors que telle était l'une des priorités votées par le Conseil municipal. A Bel-Air, au début, la situation était catastrophique pour les vélos – mais j'admets qu'elle s'est légèrement améliorée depuis. Les marquages n'existaient pas, et j'ai moi-même failli me faire renverser par une voiture à cet endroit.

D'autres secteurs sont particulièrement touchés par ce genre de perturbations, et cela toujours aux dépens des cyclistes. A la rue des Bains, par exemple, la double circulation des vélos a été supprimée.

J'aimerais également poser une question concernant le pont des Bergues. Nous avons appris que certains partis voulaient transformer ce pont en un axe routier dans un sens. Je me demandais comment le Conseil administratif comptait se positionner face à un tel projet, qui nuirait à la circulation des piétons et des cyclistes. Ne faudrait-il pas qu'un pont au moins leur soit réservé?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'avez lu dans notre réponse aux motions M-834 et M-836, nous essayons de faire au mieux avec ces travaux du CEVA et du TCOB. Mais nous ne sommes malheureusement – ou peut-être heureusement – pas maîtres d'ouvrage dans ces chantiers, y compris pour les tracés des voies de tram. Nous n'avons pas été mis devant le fait accompli, mais c'est le Canton qui en décide.

Nous avons bien compris qu'il y avait eu un grave problème au niveau de l'information et de la signalétique urbaine, par exemple en ce qui concerne le déplacement des arrêts de bus, des pistes cyclables et des passages pour piétons – notamment à la rue des Bains, où les travaux obligent les cyclistes à emprunter l'avenue du Mail pour rejoindre la rue de l'Ecole-de-Médecine. Tout cela a été

notifié au Canton et, comme vous l'avez constaté, il y a eu de légères améliorations. Nous essayons vraiment de taper sur le clou, à chaque rencontre avec la cellule d'information et de communication et les services cantonaux chargés de cette problématique, afin que la situation se régularise petit à petit.

Comme je l'ai dit et fait dire très clairement, la Ville investit de l'argent pour l'information liée à tous ces travaux et, si nous ne sommes pas satisfaits des prestations du Canton en la matière, nous retirerons ces sommes. Nous irons jusque-là!

Pour en revenir aux chantiers en cours, nous sommes obligés de nous adapter à leur impact – et le TCOB n'en est qu'au début! La rue du Stand sera fermée prochainement, car l'assainissement du site d'Artamis l'exigera. Cela posera de nouveaux problèmes, et j'en appelle à nos concitoyennes et à nos concitoyens pour qu'ils fassent un effort de compréhension. Genève bouge, mais cela implique la présence de tous ces chantiers pendant un certain temps. Ensuite viendront le confort et le mieux-être, comme c'est déjà le cas aujourd'hui à la rue de la Servette ou à la rue de Lausanne. Ces travaux permettront une réelle amélioration de l'aménagement urbain et de la mobilité dans notre ville.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, je vous rappelle que nous avons tous cosigné la motion M-833 sur les états généraux de l'aménagement. Je pense donc qu'il est vraiment temps de nous en saisir. J'espère que le rapport concernant cette motion, renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous reviendra rapidement en séance plénière, afin que nous puissions aller de l'avant. En effet, un certain mécontentement ambiant se fait entendre, et nous devons maintenant étudier ce genre de problèmes et trouver le moyen d'appréhender le futur avec une certaine sérénité.

M. Miguel Limpo (Ve). Je repose ma question concernant le pont des Bergues: un parti cantonal a fait la demande expresse d'ouvrir ce pont à la circulation automobile. J'aimerais savoir quelle est la position du Conseil administratif à ce sujet, et quels sont ses moyens d'action.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens au titre de vice-président du Conseil administratif pour vous répondre que l'on ne nous a tout bêtement pas sollicités, concernant ce projet au pont des Bergues! Jusqu'à preuve du contraire, la Ville est propriétaire de tous les ponts, y compris de ceux qui seront construits à l'avenir. Quant à l'élargissement de la passerelle Alice-Bailly devant le Théâtre du Loup, on ne nous a pas sollicités non plus.

En ce qui concerne le pont des Bergues, nous attendons une sollicitation pour nous positionner et, à ce moment-là, nous nous déterminerons. Mais tout ce qui a été fait précédemment ne nous aidera guère à adopter une autre position que nos prédécesseurs. Le pont des Bergues est fermé à la circulation depuis près de trente ans, et nous voyons mal comment revenir en arrière.

11. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et la résolution suivantes:

- M-858, de *MM. Georges Queloz, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Marc Froidevaux, Jean Sanchez, Armand Schweingruber, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon, Florence Kraft-Babel et Danièle Magnin*: «Sorties de parking: des dispositifs de sécurité»;
- M-859, de *M^{mes} Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, Christophe Buemi et Christian Lopez Quirland*: «Pension en espace de vie infantine et crèche: diminuer le taux d'effort pour les familles aux revenus en dessous de 30 000 francs»;
- M-860, de *M^{mes} Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Isabelle Brunier, Silvia Machado, Véronique Paris, Annina Pfund, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, MM. Gérard Deshusses, Christophe Buemi et Christian Lopez Quirland*: «En attendant le CEVA, un guichet à la gare des Eaux-Vives»;
- M-861, de *M^{mes} Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sarah Klopman, Isabelle Brunier, Alexandra Rys, Anne-Marie Gisler, Catherine Buchet-Harder, MM. Yves de Matteis et Christian Zaugg*: «Pour une meilleure accessibilité des centres sportifs par les piétons»;
- M-862, de *MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Georges Queloz, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Linda de Coulon*: «Fonction publique: pour que les négociations avancent»;
- M-863, de *M^{me} Martine Sumi, M. Christophe Buemi, M^{mes} Silvia Machado, Nicole Valiquier Grecuccio, M. Christian Lopez Quirland, M^{mes} Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Mary Pallante, Corinne Goehner-Da Cruz*: «Aides sociales urgentes: il y a urgence»;
- M-864, de *MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M^{mes} Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquier Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris*: «Pour des achats publics équitables»;

- M-865, de *MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, M^{mes} Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquier Grecuccio, Silvia Machado, Corinne Goehner-Da Cruz, Isabelle Brunier et Véronique Paris*: «Pour le respect des conventions de l’OIT dans l’attribution des marchés publics de la Ville de Genève»;
- M-866, de *M^{mes} Maria Casares, Ariane Arlotti, Marie-France Spielmann, Salika Wenger, Maria Pérez, Martine Sumi, Anne Moratti Jung et Sandrine Burger*: «Pensions alimentaires et familles monoparentales!»;
- M-867, de *MM. Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Nicole Valiquier Grecuccio, Annina Pfund, Catherine Buchet-Harder, MM. Gérard Deshusses, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Alexandre Chevalier et Roland Crot*: «Pour une politique proactive en matière de sponsoring et de mécénat»;
- R-119, de *MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, Armand Schweingruber, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Linda de Coulon et Florence Kraft-Babel*: «Politique de relance par l’investissement dans le bâtiment: le joker vert».

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-306, de *M. Simon Brandt*: «Les bouquets de fleurs et arrangements floraux font-ils également l’objet d’économies?»

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 6130 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 6130 |
| 3. Proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 007 000 francs destiné à des travaux liés à la politique énergétique dans divers bâtiments, dont à déduire un montant de 750 000 francs de subventions fédérales et cantonales, soit un montant net de 257 000 francs (PR-692) | 6130 |
| 4. Proposition du Conseil administratif du 11 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 700 000 francs destiné au subventionnement du projet de pavillon «Basel – Geneva – Zurich: Better Water – Best Urban Life» à l'Exposition universelle de Shanghai 2010 (PR-693) | 6144 |
| 5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner: | |
| – la proposition du Conseil administratif du 27 août 2008 en vue de l'octroi de droits de superficie distincts et permanents (ou de toute autre forme d'accord, convention, acte ou servitude permettant la réalisation de l'opération) sur une partie des parcelles 3340 et 3384, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (à acquérir par la Ville de Genève), en vue de la réalisation, par des tiers partenaires, des constructions prévues dans le cadre de l'écoquartier sur le site des anciens terrains des Services industriels de Genève à la Jonction, soit: | |
| – à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social en vue de la réalisation d'un immeuble de 80 à 100 logements sociaux pérennes de type HBM; | |
| – à la coopérative Codha en vue de la réalisation de tout ou partie (part des droits à bâtir revenant à la Ville de Genève) d'un immeuble de logement coopératif et d'activités, comprenant en tout 80 à 100 appartements; | |
| – à la Fondation des parkings en vue de la réalisation d'un parking pour les habitants du quartier et en compensation des places supprimées par le TCOB (PR-640 A); | |

- la proposition du Conseil administratif du 27 août 2008 en vue de l’ouverture de trois crédits d’étude pour un montant total de 3 842 000 francs, soit:
 - un crédit de 3 150 000 francs destiné à l’étude de la construction de dépôts pour les collections patrimoniales des Musées d’art et d’histoire, du Musée d’ethnographie, du Muséum d’histoire naturelle et de la Bibliothèque de Genève sur les anciens terrains des Services industriels de Genève à la Jonction, situés boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles 3340 et 3384, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;
 - un crédit de 442 000 francs destiné à l’étude d’aménagement des espaces publics et collectifs du futur quartier situé boulevard Saint-Georges 21, sur les parcelles 3340 et 3384, feuille 6 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais;
 - un crédit de 250 000 francs destiné aux études relatives à l’élaboration du concept énergétique global, selon les objectifs définis dans la stratégie générale «100% renouvelable en 2050», à savoir le développement d’un quartier à énergie positive, c’est-à-dire qui produit plus d’énergie qu’il n’en consomme (PR-641 A) 6167

- 6. Rapport de la commission du règlement chargée d’examiner le projet d’arrêté du 28 novembre 2007 de M. Guy Dossan, M^{mes} Odette Saez, Sarah Klopmann, MM. Alexandre Chevalier, Pascal Rubeli, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, MM. Alexis Barbey, Christian Zaugg, Jacques Hämmerli, Jean-Charles Lathion et Simon Brandt, renvoyé en commission le 16 janvier 2008, intitulé: «Modification de l’article 118 du règlement du Conseil municipal concernant les commissions permanentes» (PA-73 A). Troisième débat 6201

- 7. Réponse du Conseil administratif à la motion du 28 novembre 2007 de MM. Alexandre Wisard, Philippe Cottet, M^{mes} Marguerite Contat Hickel, Claudia Heberlein Simonett, Marie-France Spielmann, Isabelle Brunier et Diana Duarte Rizzolio, acceptée par le Conseil municipal le 17 mars 2008, intitulée: «Aménagement de la place Neuve: étudier, c’est bien; entreprendre, c’est mieux!» (M-755) 6206

- 8. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 24 janvier 2005, sur la pétition intitulée: «Pour le ralentissement et la réduction du trafic à l’avenue Krieg» (P-104) 6210

9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 janvier 2006 de la commission de l'aménagement et de l'environnement, acceptée par le Conseil municipal le 16 janvier 2008, intitulée: «OPB: où en est-on?» (M-579) 6213
10. Réponse du Conseil administratif:
- à la motion du 10 novembre 2008 de MM. Alexis Barbey, Georges Queloz, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et Laetitia Guinand, acceptée par le Conseil municipal le 25 novembre 2008, intitulée: «Pour une politique d'information claire sur les chantiers TCOB et CEVA» (M-834);
 - à la motion du 25 novembre 2008 de MM. Miguel Limpo, Yves de Matteis, M^{mes} Sandrine Burger, Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Diana Duarte Rizzolio et Salika Wenger, acceptée par le Conseil municipal le 25 novembre 2008, intitulée: «Merci de penser aux vélos et aux piétons pendant les travaux!» (M-836) 6215
11. Propositions des conseillers municipaux 6220
12. Interpellations 6221
13. Questions écrites 6221

La mémorialiste:
Marguerite Conus